



UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI (BENIN)  
(UAC)

FACULTE DES LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES  
(FLASH)

DEPARTEMENT D'HISTOIRE ET D'ARCHEOLOGIE  
(DHA)

OPTION : HISTOIRE

MEMOIRE DE LICENCE

**THEME**

**FEMMES ET POUVOIRS DANS LE ROYAUME DE  
SAHÈ DES ORIGINES À 1727**

Présenté par :

Romaric Cédric ADJOVI

Sous la direction de :

Agossou Arthur VIDO

Assistant à l'U.A.C.

Année Académique : 2015-2016



## INTRODUCTION

Dans toutes les sociétés africaines en général et béninoises en particulier, la femme est perçue comme le second sexe. Elle est en dessous de l'homme. Elle est ainsi l'être auquel il ne faut confier aucune responsabilité particulière parce que devant s'occuper du foyer. Notons cependant que dans les sociétés africaines précoloniale, coloniale et même postcoloniale, les femmes accomplissaient plusieurs tâches parfois plus importantes que celles des hommes. Ainsi, selon Joseph Ki-Zerbo : « Beaucoup de préjugés existent faisant croire que les femmes africaines étaient purement et simplement victimes des hommes dans la société africaine traditionnelle. En réalité, elles jouaient de grands rôles<sup>1</sup> ». L'auteur burkinabè affirme ainsi que dans les royaumes et chefferies, les femmes participaient à l'essor de leurs sociétés<sup>2</sup>.

De nombreux travaux abondent dans ce sens. Au nombre de ceux-ci, nous avons le célèbre ouvrage d'Edna Bay intitulé : *Wives of the leopard, gender, politics and culture in the kingdom of Dahomey* qui traite de l'implication des reines-mères dans la désignation du successeur du roi régnant. Le livre d'Hélène d'Almeida-Topor : *Les amazones. Une armée de femmes dans l'Afrique précoloniale* met en exergue le rôle des femmes dans le domaine militaire. Marie-Odile Attanasso, dans son ouvrage : *Femmes et pouvoir politique au Bénin des origines à nos jours*, met l'accent sur le rôle politique que les femmes ont joué dans les sociétés danxoméennes depuis leur création jusqu'à nos jours. Dans leur livre : *Histoire des femmes du Sud-Bénin du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*, Arthur Vido et Marius Vido ont abordé les différents domaines, politique, militaire, économique et religieux dans lesquels se sont affirmées des femmes issues de certains royaumes ayant existé au Sud de l'actuel Bénin. Des mémoires de maîtrise et articles se sont également intéressés à la place de la femme dans les sociétés béninoises. Parmi ceux-ci, figurent les travaux de Marie Thérèse Agueh<sup>3</sup> et de Sabine Codjia-Crinot<sup>4</sup>. L'article du professeur Félix Iroko<sup>5</sup> dans l'hebdomadaire *La Croix du Bénin* et

---

<sup>1</sup> Ki-zerbo(J.), *A quand l'Afrique ? Entretien avec René Holenstein*, Paris, Edition de l'Aube, 2003, p.137.

<sup>2</sup> Même en Algérie, les femmes n'étaient pas que des « garde-foyers ». Elles étaient actives aussi bien dans les activités agraires que celles qui ne l'étaient pas. Cf. Tahon (M.-B.), « L'emploi des femmes en Algérie », *Revue canadienne des études africaines*, vol. 16, n° 1, 1982, pp. 51-66.

<sup>3</sup> Agueh (H.M.T.), *Contribution à l'étude de l'histoire du royaume de Hogbonou : le rôle des femmes goun des origines à 1908*, Mémoire de Maîtrise d'Histoire, Université Nationale du Bénin, 1993, 104p.

<sup>4</sup> Codjia-Crinot (S.), *La participation des femmes à la vie politique vue à travers les partis : De la naissance de l'U.D.D. à la chute du P.D.D. (1955-1965)*, Mémoire de Maîtrise d'Histoire, Université Nationale du Bénin, 1996, 193p.

<sup>5</sup> Iroko (A. F.), « Femme et pouvoir dans le Bénin précolonial », *La croix du Bénin*, n° 891 du 22 Septembre au 05 Octobre 2006, p. 4.

celui de Jérôme Alladayè<sup>6</sup> n'ont pas manqué à cela. Mais le constat est qu'aucun de ces travaux n'a abordé les différents rôles ou la place accordée à la femme houéda dans les différents domaines dans leur royaume. Cependant, les livres d'Edna Bay et d'Arthur et Marius Vido sus-cités bien qu'étant des études générales ont, remarquons-le, consacré quelques pages aux tâches exercées par les femmes houéda à Sahè sans trop s'y attarder. Ce sont des informations utiles mais parfois superficielles et dispersées. Pourtant de nombreuses publications ont été consacrées au royaume de Sahè. Parmi ces travaux, on peut citer le livre de Casimir Agbo<sup>7</sup>, les articles de Gavoy<sup>8</sup>, de Christian Merlo<sup>9</sup>, d'Emmanuel Karl-Augustt<sup>10</sup> et de Quenum<sup>11</sup>. Dans ces travaux, aucune mention n'a été faite des rôles des femmes de Sahè. C'est ce vide que nous nous proposons de combler en choisissant de montrer les différents pouvoirs accordés à la femme dans la société houéda d'où le thème : *Femmes et pouvoirs dans le royaume de Sahè des origines à 1727*. En choisissant ce thème, nous ne visons pas, loin s'en faut, à nous aventurer dans un discours féministe. Notre principal objectif est d'apporter notre modeste contribution à la connaissance de l'histoire du royaume de Sahè à travers les multiples rôles des femmes. De plus, outre la nécessité académique que constitue le diplôme de Licence, c'est aussi le lieu de mettre en lumière la place combien primordiale occupée par les femmes dans la prospérité et le rayonnement de leur société. Nous voudrions combler quelque peu le vide documentaire relatif à la question.

Le royaume de Sahè aurait été créé au tout début du XVI<sup>e</sup> siècle par des populations venues d'Ajatado conduites par Ahoho, fondateur du royaume<sup>12</sup>. La capitale de ce royaume<sup>13</sup> est située actuellement dans les environs du village de Savi, se trouvant au Nord-Est de

---

<sup>6</sup> Alladayè (C.J.), « Tasi Hangbé : une femme sur le trône du Danxomè », *Revue du CAMES, Nouvelle série B*, vol.012, n° 10, 2010, pp 123-131.

<sup>7</sup> Agbo (C.), *Histoire de Ouidah du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Avignon, Les presses universelles, 1959, 507p.

<sup>8</sup> Gavoy (M.), « Note historique sur Ouidah », *Etudes Dahoméennes*, n° XIII, 1955, pp48-74.

<sup>9</sup> Merlo (C.), « Note sur le peuplement Houéda », Medeiros (Editeur) : *Peuples du Golfe du Bénin (Aja-Ewé)*, Paris, karthala-CRA, 1984, pp67-70.

<sup>10</sup> Karl-Augustt (E.), « Les populations du Sud-béninois (esquisse historique) », Medeiros (Editeur) : *Peuples du Golfe du Bénin (Aja-Ewé)*, Paris, karthala-CRA, 1984, pp243-268. ; Karl-Augustt (E.), « Origines de Houéda. Problématique et essai de synthèse », *Les voies de la renaissance de Ouidah, Actes du précolloque tenu du 23 au 27 septembre 1985*, Caen, Kanta, 1985, pp. 61-79 ; Karl-Augustt (E.) « Savi ou le destin pluriel d'une colonie de peuplement fon 1727-1960 », *La Nation*, n°2575, 2000, pp.2 et 8 ; Karl-Augustt (E.), « Savi ou le destin pluriel d'une colonie de peuplement fon 1727-1960 », *La Nation* n°2576, 2000, pp.2 et 6.

<sup>11</sup> Quenum (V.S.), *Ouidah, cité historique des Houéda*, texte inédit, 17p.

<sup>12</sup> Les informations concernant la fondation du royaume et ses rois nous ont été fournies par Agba Djidjohou Déguénon, interrogé le vendredi 12 décembre 2015 à Savi Soglosramin.

<sup>13</sup> Pour des détails concernant les limites territoriales du royaume, lire Agbo (C.), *Op. Cit.*, p.14 ; Bosman (G.), *Voyage de Guinée*, Utrecht, A. Schouten, 1705, p.357 ; Labat (J.B.), *Voyage du chevalier Des marchais en Guinée, isles voisines et Cayenne, fait en 1725, 1726 et 1727*, Paris, Saugrin, 1730, vol.2, p.74.

Ouidah. Ahoho fonda ce royaume qui a connu plusieurs rois (dont Ahoho, Kpassè, Ayohouan, Agbangla, Sagbé et Houffon) jusqu'à son annexion en 1727.

Notre étude commence des origines et prend fin en 1727. Elle part des origines qu'on peut situer vers 1500. " Des origines " a été choisi parce qu'il nous paraît évident que dès les premières heures de la création du royaume, les femmes houéda avaient joué de grands rôles pour la prospérité du royaume. Cette étude a pour *terminus ad quem* 1727. En effet, cette date représente la conquête du royaume de Sahè par le Danxomè. Deux campagnes militaires aboutirent à l'annexion du royaume par les troupes d'Agaja. Si la date de la première n'est pas connue, la seconde a eu lieu en février 1727<sup>14</sup>.

Ce qui nous préoccupe dans ce travail aussi modeste soit-il est de montrer dans une telle société patrilinéaire, n'ayant jamais eu à sa tête une reine comme Tasi Hangbé dans le Danxomè, comment les femmes ont pu s'affirmer en s'arrogeant des tâches dont certaines étaient réservées aux hommes. En entrant en commerce avec les Européens installés sur nos côtes, qu'est-ce qui amenait les rois, administrateurs de provinces ou simples citoyens à vendre leurs propres épouses ? Quelle place occupaient les femmes dans la bonne marche de ce commerce ? Quel était le rôle des femmes dans les activités agraires ? Dans quelle proportion participaient-elles à ces travaux champêtres et quels sont les produits qu'elles cultivaient ? Quelles sont les autres activités économiques que menaient les femmes ? Quelle était la part de responsabilité des femmes dans le système religieux de leur société ? Comment participaient-elles à l'intronisation du nouveau roi ? A quel degré le roi impliquait-il les femmes dans la gestion du royaume ?

La réponse à ces questions est intervenue suite à la méthodologie suivante : la collecte des informations suivie de l'analyse et l'interprétation des données recueillies.

La collecte des informations s'est d'abord basée sur la consultation des documents écrits. A cet effet, plusieurs centres de documentation ont été visités. D'abord à l'Université d'Abomey-Calavi, nous avons eu accès à quelques anciens mémoires à la bibliothèque centrale, à la bibliothèque de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines (FLASH) et au Département d'Histoire et d'Archéologie (DHA). Au centre de documentation de la Faculté

---

<sup>14</sup> Pour des informations ayant trait aux causes, aux circonstances et au déroulement de cette guerre, voir Agbo (C.), *Op. Cit.*, pp.35-38 ; Houenou (A.G.), *Biographie du roi Agadja*, Mémoire de Maîtrise d'Histoire, Université Nationale du Bénin, 1988, pp. 78-87 ; Sogbossi (V.), *L'évolution économique de la région de Gléxwé du royaume xwéda de Saxè à la domination fon*, Mémoire de Maîtrise, Université d'Abomey-Calavi, 2011, pp.26-31 ; Iroko (A. F.), « Les causes secondaires de la conquête de la zone côtière par Agaja au XVIII<sup>ème</sup> siècle », *La croix du Bénin*, 19 Juillet 1991, p. 4.

des Sciences Agronomiques (FSA) et à l'Office National d'Imprimerie et Presse (ONIP), nous avons consulté quelques articles de Gavoy, de Damienne Djitrinou, d'Emmanuel Karl-Augustt, de Christian Merlo et de Pierre Vidaud. Ce sont des articles qui, bien que traitant du royaume de Sahè, ne parlent pas des rôles des femmes. A l'Institut Français de Cotonou (IFC), quelques ouvrages généraux ont été consultés comme celui d'Irène Albert, de Jean Pliya, d'Omaïs, etc. Aux Archives Nationales à Porto-novo et à la Bibliothèque nationale, la moisson ne fut pas abondante. Ces documents sont plus pauvres et moins parlants en la matière que les sources écrites. Les documents les plus utiles que nous avons exploités pour notre travail sont les sources écrites<sup>15</sup>. Ces sources écrites sont pour la plupart des relations de voyageurs anglais, français, hollandais et autres. Ces sources européennes sont utiles, intéressantes et surtout rares parce que constituant des sources de première main laissées par des témoins oculaires qui sont en même temps d'excellents observateurs. Ces observateurs, dans leur description des côtes et pays visités ont consacré de belles pages, les meilleures<sup>16</sup> en ce qui concerne notre sujet d'étude.

La dernière phase de la collecte des informations a consisté en la consultation des sources orales. Ces enquêtes de terrain ont été effectuées d'abord à Savi puis à Ouidah. Signalons qu'au départ nous étions très optimiste à l'idée d'avoir de bonnes informations. Mais sur le terrain, grandes ont été notre surprise et notre désolation. Nous avons été confronté à plusieurs difficultés. La première est qu'à Savi, la plupart des informateurs disent être originaires d'Abomey, les descendants de Soglo et d'Aza, ceux qu'aurait placés là le roi Agaja suite à la conquête du royaume<sup>17</sup>. Ce faisant, ils ne savent rien de l'histoire de Savi avant 1727. La deuxième difficulté est que ces informateurs nous ont pris comme étant un membre de la famille Aho. En effet, un conflit domanial oppose cette famille d'Abomey à celles de Ouidah et de Savi. Les informations sur les rôles des femmes dans le royaume de Sahè que nous avons eues nous ont été livrées par des personnes vivant dans le quartier Agloholi à Savi. C'est dans ce petit quartier qu'habitent encore quelques éléments houéda. A Ouidah, la situation est presque identique. Personne ne se souvient ou n'a jamais entendu parler des rôles des femmes dans le royaume de Sahè. Ainsi, les noms des personnes qui figurent dans ce travail sont celles qui ont bien voulu nous dire ce qu'elles savent sans trop aller en détail.

---

<sup>15</sup> C'est le lieu de remercier notre maître, Monsieur Agossou Arthur Vido.

<sup>16</sup> Les informations fournies par ces sources ne sauraient en aucun cas être prises comme des paroles d'Évangile.

<sup>17</sup> Cette situation rend difficiles et compliquées les recherches sur le royaume de Sahè.

La deuxième étape de cette méthodologie est l'analyse et l'interprétation des informations. C'est le lieu d'élaboration critique de l'histoire à partir des diverses informations recueillies lors de la précédente étape.

Des sources orales recueillies et de la documentation écrite consultée, nous avons abordé le sujet suivant trois rubriques. D'abord, les femmes et l'économie dans le royaume de Sahè; ensuite, les femmes et la vie religieuse à Sahè et enfin, l'implication des femmes dans les affaires royales.



## **PREMIÈRE PARTIE :**

### **LES FEMMES ET L'ÉCONOMIE DANS LE ROYAUME DE SAHÈ**

## Chapitre I : Les femmes et le commerce du bois d'ébène<sup>18</sup>

La côte des Esclaves dont fait partie le royaume de Sahè a été, durant environ quatre siècles, le théâtre d'importantes négociations entrant dans le cadre de la vente et de la déportation des esclaves vers le Nouveau-Monde. Ces esclaves vendus dans le port de ce royaume sont d'origines diverses et ont alimenté ce commerce dans lequel les femmes ont joué un rôle non moins négligeable.

### 1.1- La traite des esclaves à Sahè

Il ne s'agira pas ici de présenter l'organisation de la traite dans ce royaume. Nous montrerons plutôt la place qu'a occupée le royaume de Sahè dans ce commerce et d'où étaient tirés les esclaves vendus à son port.

Le désir de main-d'œuvre servile et de qualité afin de mettre à profit les terres d'Amérique avait poussé les Européens à acheter les Noirs de l'Afrique. Ce besoin les a conduits à se ruer sur les côtes africaines. Le royaume de Sahè a enregistré ce premier contact avec les Européens dans les environs de 1580<sup>19</sup>. Ce fut sous le deuxième roi Kpassè. Ces Européens étaient des Portugais<sup>20</sup>. Cependant le premier fort de ce royaume qui fut construit en 1671 était l'œuvre des Français<sup>21</sup>. C'est ainsi que commença la vente des esclaves à Ouidah, qui fut selon Gayibor, le plus important port négrier de la côte de Guinée dans le premier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle. En effet, près de dix-huit mille captifs étaient exportés annuellement<sup>22</sup>. Selon Damienne Djitrinou<sup>23</sup>, le nombre d'esclaves qui étaient embarqués de Ouidah à destination des plantations américaines était estimé à environ quinze mille. Le Chevalier des Marchais<sup>24</sup> avance le chiffre de seize à dix-huit mille esclaves vendus par an. Il

---

<sup>18</sup> C'est une expression métaphorique qui date de l'époque de la traite atlantique et qui identifiait les esclaves noirs au bois de l'ébénier. Le bois de cet arbre était de couleur noire très foncée et faisait penser au teint noir des captifs africains. Cf. Clément Yao cité par Vido (A.A.), « La participation des femmes du golfe du Bénin au commerce des esclaves (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup>) », in Vido (A.A.) et Kouakou (Y.M.) (dir), *Contribution à l'histoire de l'Afrique noire d'hier à nos jours : traite négrière, civilisations, sexualité et religion*, Saint-Denis, Edilivre, 2016, p.31.

<sup>19</sup> Agbo (C.), *Op. Cit.*, p.17.

<sup>20</sup> Sogbossi (V.), *Op. Cit.*, p.22

<sup>21</sup> Ce fort était appelé «Fort Saint Louis de Gregory ». Il est situé dans le quartier Ahouandjigo à Ouidah. La construction des forts anglais et portugais eut lieu bien plus tard. Cf. Agbo(C.), *Op. Cit.*, p.22.

<sup>22</sup> Gayibor (N.L.) «Les villes négrières de la côte des Esclaves au XVIII<sup>e</sup> siècle», Coquéry-Vidrovitch (C.) (dir.), *Processus d'urbanisation en Afrique*, Paris, L'Harmattan, T.1, 1988, p.56.

<sup>23</sup> Djitrinou(D.), «Ouidah dans la traite esclavagiste : passage de la traite à l'exportation de l'huile de palme», *Les voies de la renaissance de Ouidah, Actes du précolloque tenu du 23 au 27 septembre 1985*, Caen, Kanta, 1985, p.87.

<sup>24</sup> Cité par Labat (J.B.), *Voyage du chevalier Des marchais en Guinée, isles voisines et Cayenne, fait en 1725,1726 et 1727*, Paris, Saugrin, 1730, vol. 2, p.103.

est donc devenu depuis sa création par Kpassè « le pôle économique, le centre commercial par excellence »<sup>25</sup>. Tout compte fait Ouidah jouissait d'une bonne réputation par le volume important de ses exportations.

Mais d'où provenaient ces esclaves ? Ils ne sont absolument pas tous des Houéda. Les esclaves sont d'origines diverses. Ils venaient des Etats yoruba au Nord, des marchands arabes, des Akwamu de la Gold Coast (actuel Ghana)<sup>26</sup>. Ils venaient aussi du Danxomè. Ensuite, les esclaves vendus étaient aussi des prisonniers de guerre. A cet effet, il nous paraît important de faire remarquer que les auteurs ne sont pas unanimes quant à la participation et à l'efficacité des Houéda à la guerre. Pour certains, ils ont une « aversion naturelle pour la guerre »<sup>27</sup>. C'est dire qu'ils n'aiment pas les affrontements armés, ils sont réticents vis-à-vis de la guerre. Ces propos ne sont pas du tout partagés par Thomas Philipps qui affirme que les Houéda étaient « constamment en guerre avec ceux d'Aradra (Alada), d'Alampo, d'Aquambo et d'Achim. Le butin ne consiste qu'en des prisonniers des deux sexes qui sont vendus en esclave »<sup>28</sup>. Pour Guillaume Bosman, la guerre constituait l'une des sources d'approvisionnement des esclaves qui leur étaient vendus : « La plupart des esclaves qu'on nous amène sont des gens qui ont été faits prisonniers et que le vainqueur, regardant comme son butin, fait vendre pour en tirer profit. »<sup>29</sup>. Aussi, en se référant aux deux campagnes militaires ayant abouti à la conquête de Sahè, ne saurait-on dire qu'en matière de guerre, les Houéda étaient des lâches. En effet, lors de la première guerre les ayant opposés aux troupes d'Agaja, ces dernières ont essuyé une défaite. Face à la force militaire des Houéda, les Danxomènu ont dû rebrousser chemin. L'annexion de Sahè en 1727 n'a eu lieu que grâce à Na Guézé<sup>30</sup> qu'Agaja envoya pour briser les forces militaires du roi Houffon. On peut donc dire que les Houéda faisaient la guerre aux régions voisines et vendaient en esclaves les prisonniers qu'ils y faisaient.

---

<sup>25</sup> Iroko (A.F.), *La côte des Esclaves et la traite transatlantique*, Cotonou, Nouvelle presse publication, 2003, p.59

<sup>26</sup> Djitrinou (D.), *Loc. Cit.*, p.88

<sup>27</sup> Rousselot de Surgy (J.-P.), *Op. Cit.*, p.343.

<sup>28</sup> Cité par Rousselot de Surgy (J.-P.), *Op. Cit.*, 344p.

<sup>29</sup> Bosman (G.), *Op. Cit.*, 385p.

<sup>30</sup> C'est l'une des filles d'Agaja que celui-ci offrit en mariage à Houffon. Devenue reine, elle envoya à son père des fusils munis de chiens et les deux queues de cheval magiques de son mari. Aussi, le jour de la guerre, avant de quitter le palais houéda, elle rendit inutilisable la poudrière de tous les canons en les mouillant. Ses stratégies permirent aux troupes de son père de défaire celles de Houffon. Cf. Almeida-Topor (H. d'), *Ibidem.*, pp. 155-157, Houenou (A.G.), *Ibidem.*, pp.80-85. Ces informations sont également confirmées par Soglo Félix le 12/12/2015 à Savi Houeton.

De plus, parmi les esclaves qui étaient vendus sur le port de Gléxwé, figuraient en bonne place les gens de Sahè. Ceux-ci étaient pour la plupart des criminels de droit commun, c'est-à-dire ceux qui violaient les lois de l'Etat. C'étaient également des citoyens coupables d'adultère. Tous ceux-là alimentaient les cargaisons des négriers.

D'abord, s'agissant des gens qui violaient les lois de l'Etat, il faut dire que ce sont ceux-là qui troublaient la paix, l'ordre et la discipline instaurés dans les marchés du royaume. Ils étaient arrêtés par les hommes du roi qui étaient placés dans chaque marché par celui-ci. C'étaient les surveillants des marchés. Ils étaient constitués d'un juge de police et de quatre valets armés. Leurs rôles étaient clairs: surveiller les marchés, arrêter et vendre en esclavage celui qui vole<sup>31</sup> les marchandises ou qui trouble la paix et la quantité des marchandises<sup>32</sup>. Pour ce faire, ils rôdent sans cesse dans les quartiers (boutique, emplacement de chaque marchand).

En outre, les femmes du roi n'étaient pas exclues de vente. Elles étaient, signalons-le, des êtres sacrés et personne ne devait les dévisager ni les toucher sous peine de graves sanctions<sup>33</sup>. En effet, dans le royaume de Sahè, les femmes des rois étaient vendues en esclavage. Notamment celles qui ont été touchées ou dévisagées par un tiers. Dans ce cas, le roi les vendait tous, aussi bien la femme que celui qui a commis l'imprudence de la toucher. La femme qui avait été touchée hors du sérail n'avait plus le droit d'y entrer<sup>34</sup>. Elle était vendue sur le champ.

Cependant, il arrive que le roi se décide volontairement de vendre quelques-unes des femmes de son sérail. Cela se fait en cas de rupture de stocks, les prisons étant vides. Le chevalier des Marchais affirme à ce propos que :

Quand les prisons du roi manquent de captifs à vendre, il prend sans façon tel nombre qu'il juge à propos de ses propres femmes et les envoie [envoie] aux

---

<sup>31</sup> Il serait bon de mener des études sur les causes, les stratégies et les sanctions liées à la pratique du vol dans l'Afrique précoloniale. Cela permettra de contribuer à la connaissance d'un pan de l'histoire des représentations de notre continent. Pour ce faire, l'exploitation des sources anciennes et des études contemporaines précédentes serait utile. On pourra utiliser par exemple : Vido (A. A.) et Vido (C. M.), *Le Sud du Bénin vu par les Européens entre le XVII<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup> siècle : 188 citations pour une contribution à l'étude de l'histoire du Bénin*, Sarrebruck, Editions Universitaires Européennes, 2014a, 105p.

<sup>32</sup> Labat (J.B.), *Op. Cit.*, p.203.

<sup>33</sup> Ce fut également le cas dans le Danxomè : « La femme qui ordinairement dans le Dahomey, comme ailleurs dans toute l'Afrique est regardée comme un être inférieur s'élève d'un degré lorsqu'elle est femme du roi, (...). Malheur à qui les insulterait ou les profanerait de ses regards! Il serait immédiatement châtié sévèrement » Cf. Chaudoin (E.), *Trois mois de captivité au Dahomey*, Paris, Librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, 1891, p.269-270.

<sup>34</sup> Rousselot de Surgy (J.-P.), *Op. Cit.*, p.336.

comptoirs des Européens où elles sont sur le champ marquées de la marque de la compagnie qui les achète et envoyées dans les colonies d'Amérique<sup>35</sup>.

Abondant dans le même sens que des Marchais, Bosman remarqua que : « Le roi vend souvent une vingtaine de ses femmes pour le moindre chagrin qu'elles lui donnent et pour des bagatelles »<sup>36</sup>. Ses propos sont corroborés par Thomas Philipps<sup>37</sup>. En effet, l'Anglais observa en 1693, probablement sous le roi Agbangla car celui-ci mourut en 1703, que : « faute d'esclaves ordinaires pour en fournir aux vaisseaux, le roi vendit trois ou quatre cents de ses propres femmes ». En clair, les rois Agbangla et Houffon que connurent respectivement Thomas Philipps et le Chevalier des Marchais vendaient leurs épouses pour esclaves.

L'autre pratique qui constituait une source de ravitaillement en esclaves pour les Houéda était l'adultère<sup>38</sup> dont la première sanction est le supplice, la mort. Les hommes, compte tenu de leur extrême jalousie n'hésitent pas à vendre leurs femmes en esclavage surtout si celles-ci sont coupables d'adultère : « Ils les vendent aux Européens pour les transporter ailleurs »<sup>39</sup> et ceci sous le moindre soupçon d'infidélité. La famille de l'homme qui a débauché la femme du roi est réduite en esclavage et vendue aux Européens dont les compagnies sont proches du palais du roi. Le voyageur anglais Guillaume Smith nota à cet effet ce qui suit : « Si quelqu'un est soupçonné d'avoir débauché la femme d'un autre homme, et que celui-ci soit riche, le premier sera sûrement mis à mort et sa famille sera vendue pour esclaves »<sup>40</sup>. Le coupable peut également être vendu en esclavage s'il n'est pas tué. Cela arrive s'il a débauché la femme d'un administrateur de province. A cet effet, Arthur et Marius Vido citent un auteur du tout début du XVIII<sup>e</sup> siècle qui affirme : « L'adultère étant rigoureusement puni, si c'est une femme du roi qui en est convaincue, on la fait mourir avec celui qui l'a abusée et si c'est la femme d'un gouverneur, l'on vend le coupable et l'on fait mourir de fait la femme »<sup>41</sup>. En outre, il peut arriver qu'aussi bien l'homme que la femme soit

---

<sup>35</sup> Labat (J.B.), *Op. Cit.*, p.101. Cela ne diminue en rien le nombre des femmes du roi car il en possède suffisamment et chaque fois que le roi vend quelques-unes, les gouverneurs des provinces se voient dans l'obligation de les remplacer par de nouvelles.

<sup>36</sup> Bosman (G.), *Op. Cit.*, p.363.

<sup>37</sup> Cité par Rousselot de Surgy (J.-P.), *Op. Cit.*, p.337. Voir également Labat (J.B.), *Op. Cit.*, p.224

<sup>38</sup> Cette pratique est surtout due au nombre élevé de femmes qu'ont les hommes surtout le roi, les gouverneurs et les riches. Ceux-ci se retrouvent dans l'incapacité de satisfaire toutes leurs femmes en besoin sexuel. Ces dernières se livrent donc à l'adultère pour satisfaire leur libido. Elles ne manquent cependant pas d'être punies. L'homme et la femme surpris sont automatiquement mis à mort. Cf. Labat (J. B.), *Op. Cit.*, pp.81-86 ; De Chenevert et Bullet cités par Vido (A. A.) et Vido (C. M.), *Le Sud du Bénin vu par les Européens entre le XVII<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup> siècle : 188 citations pour une contribution à l'étude de l'histoire du Bénin*, Sarrebruck, Editions Universitaires Européennes, 2014a, p.28.

<sup>39</sup> Bosman (G.), *Op. Cit.*, p.362.

<sup>40</sup> Smith (G.), *Nouveau voyage de Guinée*, Paris, Durand et Pessot, pp.147-148.

<sup>41</sup> Cité par Vido (A. A.) et Vido (C. M.), *Op. Cit.*, 2014a, p.25

vendus : « Et quand l'adultère est entre particuliers l'un et l'autre sont vendus. C'est une loi si régulièrement observée »<sup>42</sup>.

Les esclaves vendus sur le port de Gléxwé sont non seulement des étrangers mais aussi et surtout les autochtones de ce royaume dont Gléxwé était l'une des provinces. Le bon déroulement de ce commerce ne s'est pas fait sans l'implication des femmes de ce royaume.

## 1.2 : Le rôle des femmes dans le commerce des esclaves

La Côte des Esclaves a joué un rôle de pourvoyeur d'esclaves au cours des quatre siècles (XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup>) qu'a duré ce commerce. Celui-ci a connu l'implication des femmes pour son effectivité. Celles de Sahè ont joué un rôle indirect<sup>43</sup>. C'est ce rôle qui est démontré à travers les différentes études précédentes que nous avons exploitées. Nous ne pouvons donc pas nous targuer de faire œuvre de pionnier en la matière.

D'abord il urge de signaler que les informations dont nous disposons ne nous permettent pas d'affirmer qu'à Sahè les femmes avaient vendu des esclaves. Elles n'auraient pas participé de façon directe à la traite des esclaves car : « Ce sont les hommes qui vendent les esclaves, tout le reste est entre les mains des femmes »<sup>44</sup>. Ces propos du Chevalier des Marchais sont corroborés par ceux de Rousselot de Surgy qui observa que dans ce royaume, « Le commerce des esclaves est exercé par les hommes et celui de toutes les autres marchandises par les femmes »<sup>45</sup>. De son côté, la sociologue béninoise Doubogan Yvette

---

<sup>42</sup> *Idem*.

<sup>43</sup> Contrairement aux femmes de Sahè qui ne participaient pas directement au commerce des esclaves, celles des autres royaumes (Alada et Danxomè) avaient le droit d'y participer de façon implicite. Plusieurs voyageurs et observateurs des XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles firent ce constat. D'abord à Alada, le commissaire général de la marine française, le Sieur d'Elbée qui accosta sur la côte vers 1670 remarqua que pour une raison ou pour une autre, Tézifon, la première épouse du roi pouvait vendre ses concubines : « lorsque le roi refuse quelqu'une de ses demandes : ce qui arriva, car cette princesse ayant été refusée de son mari pour quelqu'une de nos marchandises qu'elle désirait, nous envoya à Offra huit des femmes du roi, qu'elle nous vendit pour esclaves ». Cela s'est fait sans l'aval du roi qui ne s'y opposa pas. Cf. Elbée (Sieur d'), « Journal du voyage du Sieur d'Elbée, commissaire général de la marine, aux isles, dans la coste de Guynée », in Clodore (J. de), *Relation de ce qui s'est passé dans les isles et terres fermes de l'Amérique*, Paris, 1671, pp.432-433. Il est conforté dans ses propos par des Marchais qui témoigna qu' « Elle envoya au comptoir des Français huit des femmes du roi qu'on marqua sur le champ et qu'on fit embarquer ». Cf. Labat (J.B.), *Op. Cit.*, p.333. Ensuite, dans le royaume du Danxomè, cette pratique était également de mise. En effet, les femmes de haute condition échangeaient des esclaves contre les produits européens comme les bijoux, la soie... Cf. Boniface Obichere cité par Vido (A.A.) et Vido (C.M.), *Histoire des femmes du Sud-Bénin du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Edilivre, 2015, p.24. Même dans l'actuel Nigeria, la nommée Efunroye Tinubu vendait des esclaves. Elle participait de façon clandestine mais directe au commerce du bois d'ébène. Ses activités avaient eu lieu au XIX<sup>e</sup> siècle et étaient basées à Badagry et à Lagos. Cf. Vido (A.A.), *Loc. Cit.*, 2016, pp.37-41.

<sup>44</sup> Labat (J.B.), *Op. Cit.*, p.280.

<sup>45</sup> Rousselot de Surgy (J.-P.), *Op. Cit.*, p.280.

Onibon<sup>46</sup> reconnaît que dans les sociétés béninoises précoloniales, les activités entrant dans le cadre de la vente des esclaves étaient l'affaire des hommes.

Ainsi, dans le royaume des Houéda, les femmes seraient exclues de la vente des esclaves. Cependant, nous ne pouvons pas affirmer *mordicus* qu'elles n'ont joué aucun rôle dans la pratique de ce commerce qui a vu accoster sur nos côtes plusieurs navires des Européens, et a vu partir de nos terres d'innombrables Noirs. A cet effet, l'historien sénégalais Abdoulaye Bathily affirme que : « La traite négrière aurait été impossible sans le ravitaillement constant des captivités et des négriers en produits vivriers »<sup>47</sup>. Et c'est dans ce rôle de ravitailleuses des navires négriers en produits vivriers que les femmes de Sahè se sont affirmées. Dans le but de ravitailler ces navires, elles vendaient plusieurs produits car : « Le pays y abonde en venaison, en moutons, en excellentes chèvres (dont la chair est extrêmement délicate), en cochons sauvages et domestiques, en volailles de différentes espèces et de très bons poissons »<sup>48</sup>. La survie alimentaire des membres de l'équipage et des esclaves est assurée par les femmes de ce royaume. En effet, elles vendent aux Européens toutes sortes de produits pouvant leur permettre de faire des réserves pour se nourrir durant leur trajet à destination des plantations et industries américaines. Outre les produits sus-cités, elles leur fournissent également « du pain de riz, de mahis [maïs], de couscous »<sup>49</sup>. On peut aussi ajouter du « vin de palme et de l'eau-de-vie »<sup>50</sup>. Nous constatons évidemment que ces vivres étaient pour la plupart issues de la production agricole<sup>51</sup> des femmes de ce royaume.

Ce sont alors les besoins en vivres frais, eau, viande, céréales qui obligeaient les négriers à s'approvisionner dans les ports de relâche<sup>52</sup>. Les produits issus aussi bien de la production animale (la volaille, les ovins, les caprins) que de celle végétale (des céréales, des tubercules) et autres sont constamment embarqués. Ces emplettes, avons-nous dit, étaient destinées à l'alimentation non seulement des captifs mais aussi de l'équipage.

---

<sup>46</sup> Onibon (D. Y.), « Femmes d'affaires au Bénin : Quels contextes économiques et sociopolitiques d'émergence? », *Annales de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines Université d'Abomey-Calavi (Bénin)*, Vol. 2, n° 18, 2012, p.220.

<sup>47</sup> Bathily (A.), « La traite atlantique des esclaves et ses effets économiques et sociaux en Afrique: le cas du Galam, royaume de l'hinterland sénégalais au dix-huitième siècle », *Journal of African history*, 27, 1986, p.285.

<sup>48</sup> Norris (R.), *Mémoire du règne de Bossa Ahadée, roi de Dahomé, Etat situé à l'intérieur de la Guinée et voyage de l'auteur à Abomé qui en est la capitale*, Paris, Gattey, 1790, p.159.

<sup>49</sup> Labat (J.B.), *Op. Cit.*, p.206.

<sup>50</sup> Ibidem

<sup>51</sup> Nous reviendrons sur le rôle des femmes houéda dans la production agricole dans le chapitre suivant de cette première partie de notre travail.

<sup>52</sup> Cf. Gayibor (N.L.) « La traite négrière sur la côte occidentale des Esclaves », *Cahier des anneaux de la mémoire*, n°01, 1999, p.18.

Signalons à toutes fins utiles qu'à Sahè, les négriers avaient du mal à s'approvisionner en eau potable. En effet, les puits creusés dans ce royaume ne fournissent pas une eau de bonne qualité. Guillaume Bosman dit à ce propos que :

Tout le monde, sans excepter les esclaves, boit de la bière, ils ne veulent point boire d'eau parce qu'on la puise des puits qui sont profonds de vingt ou trente brasses, et qui n'ont que sept ou huit pieds de largeur, de sorte qu'il est impossible que le soleil entre, ce qui rend cette eau crue et froide comme de la glace, et par conséquent fort malsaine dans ces pays chauds; car si on en veut boire seulement quelques jours de suite, on s'attirera infailliblement de la fièvre<sup>53</sup>.

Les négriers sont alors obligés d'abandonner cette eau au profit de la bière<sup>54</sup> afin d'étancher leur soif.

A la lumière de ce qui précède, il ne serait pas faux d'affirmer avec les frères Arthur et Marius Vido que :

C'est grâce aux femmes que les différentes variétés de céréales, tubercules et légumes cultivées sur la côte [et singulièrement à Sahè] ont régulièrement été embarquées. Parmi les céréales ayant servi à l'avitaillement des navires, l'on retrouve en bonne place le mil, le riz africain (*Oryza glaberrima* Steudel), le sorgho, le maïs<sup>55</sup>.

Le commerce négrier n'aurait peut-être jamais eu lieu à Sahè et ne se serait a posteriori bien déroulé sans le rôle des femmes dans l'avitaillement régulier des navires négriers en produits vivriers. En dehors de ce rôle, les femmes houéda s'adonnaient à bien d'autres activités tant du secteur primaire, secondaire que tertiaire.

---

<sup>53</sup> Bosman (G.), *op. Cit.*, p.419.

<sup>54</sup> Nous reviendrons sur la fabrication de cette bière dans le chapitre à venir.

<sup>55</sup> Vido (A.A.) et Vido (C.M.), *Op. Cit.*, pp.36-37.

## Chapitre II : Le rôle des femmes dans l'agriculture, l'artisanat et le commerce

Comme nous venons de le montrer, les femmes n'étaient pas au premier plan dans l'approvisionnement des cargaisons européennes en bras valides. Cependant dans ce royaume, plusieurs autres activités leur étaient réservées, mais pas de façon exclusive. Elles s'affirmaient alors dans l'agriculture, l'artisanat et le commerce.

### 2.1 : L'agriculture et ses produits

Il serait inutile de montrer dans cette partie de notre étude la place de l'agriculture dans l'économie<sup>56</sup> des sociétés précoloniales ayant existé au sud de l'espace qu'occupe aujourd'hui la République du Bénin.

En quittant Tado sous le règne d'Aja Ho, troisième successeur de l'*anyigbafio*<sup>57</sup> Togbui-Anyi qui serait l'ancêtre des peuples issus de l'aire culturelle ajatado<sup>58</sup>, les Houéda s'installèrent à Hwétokpa dans les environs de 1500<sup>59</sup> où ils fondèrent leur royaume. Ils s'adonnèrent à plusieurs activités. Casimir Agbo nous fait part de celles-ci : « Dans son ensemble, le peuple houéda s'adonnait à la culture, à la pêche et à la chasse »<sup>60</sup>. Il apparaît donc que la pêche faisait partie des toutes premières activités que menaient les Houéda. Le géographe béninois Jean Pliya relègue pour sa part la pêche au deuxième rang des activités lorsqu'il dit : « Les premiers occupants leur ayant interdit de pêcher, les Houéda se consacrent à l'agriculture, mais par la suite certains Houéda vont se spécialiser dans la pêche »<sup>61</sup>. Tout compte fait, il est évident que l'agriculture et la pêche étaient des activités que pratiquaient les Houéda. Concernant la pêche, il faut dire que les femmes en étaient exclues. En effet Anatole Yècame<sup>62</sup> affirme que seuls les hommes participaient à la pêche. Allant dans le même sens,

---

<sup>56</sup> Cette activité avait joué un rôle primordial dans l'économie des royaumes en général et de Sahè en particulier. Cf. Vido (A.A.) et Vido (C.M.), *Op. Cit.*, pp.47-48.

<sup>57</sup> Littéralement : le « roi de terre ».

<sup>58</sup> Gayibor (N.L.), (dir), *Le peuplement du Togo : Etat actuel des connaissances historiques*, Lomé, Les Presses de l'UL, 2<sup>e</sup> éd., 2013, pp. 68 69 et 74.

<sup>59</sup> Pour des précisions concernant l'origine, les migrations et l'installation des Houéda, Voir Gavoy (M.), «Note historique sur Ouidah», *Etudes Dahoméennes*, n° XIII, 1955, pp48-74., Karl-Augustt (E.), «Origines de Houeda. Problématique et essai de synthèse», *Les voies de la renaissance de Ouidah, Actes du précolloque tenu du 23 au 27 septembre 1985*, Caen, Kanta, 1985, pp.65-66, Merlo (C.), «Note sur le peuplement Houeda», Medeiros (Editeur) : *Peuples du Golfe du Bénin (Aja-Ewé)*, Paris, karthala-CRA, 1984, pp67-70. et Sogbossi (V.), *op. Cit.*, pp.8-19.

<sup>60</sup> Agbo (C.), *Op. Cit.*, pp.14-15.

<sup>61</sup> Pliya (J.), *Histoire. Dahomey, Afrique occidentale*, Verdun, Issy les Moulineaux, 3<sup>e</sup> éd., 1975, p.41.

<sup>62</sup> Entretien réalisé le 12/12/2015 à Savi Aglohohli.

Sessi Yècame<sup>63</sup> fait remarquer que pendant les périodes où se pratiquaient la pêche, les femmes restaient à la maison, attendant le retour de leurs maris afin d'aller vendre une partie de ce qu'ils auraient apporté.

Nous sommes donc en manque d'informations concernant la participation des femmes aux activités halieutiques. Les sources orales et les documents écrits consultés les limitent à l'agriculture. Cette dernière ne pouvait se pratiquer que sur des terres fertiles et sur ce point, il n'y a point de doute. Les sources écrites consultées sont unanimes en cela. Des Marchais a écrit à ce sujet ce qui suit : « La terre de ce royaume est rouge et très fertile. Il n'en faut d'autres preuves que les trois récoltes que l'on fait dans le même champ »<sup>64</sup>. Abondant dans le même sens Snelgrave affirme que : « D'ailleurs, comme le terroir y est extrêmement fertile et qu'il était cultivé, toute la campagne semblait n'y faire qu'un jardin »<sup>65</sup>. Edna Bay en les citant fit remarquer que: « Travelers as a rule remarked the apparent fertility and prosperity of the kingdom of Whydah prior to the Dahomean conquest »<sup>66</sup>. A travers ses propos, elle souligne la fertilité des sols du royaume de Sahè avant sa conquête par Agaja en 1727. La fertilité des sols de ce royaume était donc une réalité. Ce sont sur ces terres fertiles que les femmes pratiquaient l'agriculture. C'était non seulement une agriculture de subsistance mais aussi une agriculture dont les produits étaient également destinés à la vente. Le rôle des femmes dans l'agriculture des sociétés précoloniales est une certitude. En effet, dans tous les royaumes du Bénin précolonial, les femmes ont toujours pris part aux travaux champêtres. Guillaume Smith reconnaît qu'à Sahè : « La plupart des femmes d'un particulier cultivent la terre pour lui, tandis que les plus belles restent dans la maison pour le ménage et pour servir leur mari »<sup>67</sup>. Dans le royaume de Hogbonou par exemple, les femmes goun n'étaient pas exclues de ces travaux. Marie Thérèse Agueh affirme que chez les Ayinonvi, « La tradition orale nous rapporte que les femmes prenaient une part active dans la vie agricole »<sup>68</sup>. Ajoutons que la traite des esclaves à laquelle se livraient les hommes a favorisé la

---

<sup>63</sup> Entretien réalisé le 12/12/2015 à Savi Aglohohli.

<sup>64</sup> Labat (J.B.), *Op. Cit.*, p.256

<sup>65</sup> Cf. Snelgrave (G.), *Nouvelle relation de quelques endroits de Guinée et du commerce d'esclaves qu'on y fait*, Amsterdam, 1735, p.3.

<sup>66</sup> Traduction : « De façon générale, les voyageurs ont fait remarquer la fertilité apparente et la prospérité du royaume de Sahè (Ouidah) avant la conquête dahoméenne » (par nous). Bay (G.E.), *Wives of the leopard, gender, politics and culture in the kingdom of Dahomey*, Charlottesville and London, University Press of virginia, p.45.

<sup>67</sup> Smith (G.), *Op. Cit.*, p.147.

<sup>68</sup> Agueh (H.M.T.), *Op. Cit.*, p.16.

participation des femmes à l'agriculture. Elles s'y adonnaient pendant que les hommes se livraient aux guerres de razzia ou étaient déportés (vendus en esclavage)<sup>69</sup>.

C'est probablement dans ce contexte que les femmes houéda<sup>70</sup> s'adonnaient aux activités agraires. Elles les pratiquaient alors dans le but de satisfaire les besoins de leur famille. Les produits qu'elles y tiraient étaient destinés à la consommation domestique et le reste était vendu. Elles conservaient également une partie de ces produits pour les besoins futurs en cas de mauvaise saison. Les mauvaises saisons empêchaient la croissance des produits. Le royaume se trouve alors confronté à une situation embarrassante, la production n'étant pas bonne, la famine est à la porte. Pour prévenir ce genre de situations, les femmes, après avoir produit, conservaient une partie avant d'amener le reste à la vente.

En outre, notons que les femmes, sans exception, participaient aux travaux agricoles. Qu'elles soient épouses de simples citoyens, de dignitaires ou du roi, elles faisaient valoir les terres. S'agissant des épouses du roi ou de dignitaires, Bosman dit que : « La plupart de ces femmes ne servent qu'à travailler à la campagne pour leurs maris »<sup>71</sup>. C'est le lieu de souligner qu'à Sahè, tous les hommes ont plusieurs femmes, la polygamie était donc la règle. Les voyageurs ont observé qu'un simple citoyen pouvait avoir quarante à cinquante femmes et le roi en avait des milliers<sup>72</sup> et « La plupart de ces femmes étaient occupées à labourer la terre pour leurs maris »<sup>73</sup>. Le statut particulier qu'avaient les femmes du roi ne les mettait pas à l'abri de ces genres de travaux. Elles vont au champ de façon régulière et y allaient toujours en grand nombre<sup>74</sup>.

Dans quelle proportion participaient-elles à ces travaux ?

---

<sup>69</sup> Onibon (D. Y.), *Loc. Cit.*, p.220.

<sup>70</sup> Pour d'enrichissantes données concernant la participation des femmes à la vie agricole de bien d'autres sociétés à l'époque précoloniale, on pourra lire Vido (A.A.), « Rôle des femmes du Bas-Bénin dans l'agriculture précoloniale », Vido (A.A.) et Kouakou (Y.M.) (dir), *Contribution à l'histoire économique de l'Afrique noire : de la période précoloniale à nos jours*, Saint-Denis, Edilivre, 2016b, pp.7-17.

<sup>71</sup> Bosman (G.), *Op. Cit.*, p.362.

<sup>72</sup> *Ibidem*. Il s'agit d'une exagération de la part de l'auteur car même si les rois avaient plusieurs femmes, celles-ci ne sauraient être des milliers. Il est évident que les auteurs n'aient pas compté les femmes. Ce sont des estimations. La polygamie favorisait la participation active des femmes à l'agriculture car pour les hommes, elles constituaient une main-d'œuvre importante et un apport économique de poids. Cf. Vido (A.A.), « Les causes liées à la pratique de la polygamie dans le Sud-Bénin au cours de la période précoloniale », *Rev. IV hist.*, 2015, 25, p.82.

<sup>73</sup> Norris (R.), *Op. Cit.*, p.156.

<sup>74</sup> Bosman (G.), *Op. Cit.*, p.363. Une telle réalité, bien qu'étant présente à Sahè, ne lui fut pas exclusive car dans le royaume de Danxomè, les épouses du souverain allaient également au champ et avaient pour surveillant et contrôleur le Jahou. Cf. Norris (R.), *Op. Cit.*, p.99 et Smith (G.), *Op. Cit.*, p.148. : « Les femmes du roi vont au champ ». Contrairement aux reines de Sahè et de Danxomè, celles de Hogbonou restaient en marge de ces travaux. Marie Thérèse Agueh affirme que : « Il faut préciser que toutes les femmes goun ne participaient pas aux travaux champêtres. Les reines et les princesses étaient épargnées ». Cf. Agueh (H.M.T.), *Op. Cit.*, p.35.

Si tous les documents que nous avons consultés sont unanimes quant à la participation des femmes à la vie agricole, l'unanimité n'est cependant pas faite sur leur implication à toutes les étapes de cette activité. En effet, certains auteurs estiment que les femmes des sociétés africaines précoloniales, compte tenu du fait qu'elles accompagnaient leurs maris aux champs, n'intervenaient pas à toutes les étapes. Elles étaient limitées dans leur participation. C'est la division du travail selon le sexe. Cela se manifestait par l'exclusion des femmes de certaines étapes de l'activité surtout celles qui nécessitent beaucoup d'énergie et d'efforts humains : « En réalité, dans toutes les sociétés africaines, les femmes ont toujours joué un rôle actif dans l'économie. Cette participation relevait d'une division sociale du travail, forgée par l'évolution historique et réservant à chaque sexe des tâches spécifiques »<sup>75</sup>. Ainsi, lors des travaux agricoles, chacun avait ses tâches et s'y attelait. De fait, « Les hommes effectuent la plupart des cultures et la participation des femmes au travail est donc jugée mineure »<sup>76</sup>. C'est dire que dans le Bénin précolonial, les femmes n'allaient aux champs que pour y aider leurs maris. Aussi n'intervenaient-elles que dans le semis et la récolte, le sarclage et le défrichage étaient réservés aux hommes parce que nécessitant trop d'efforts physiques. L'on est alors en droit de se demander si la situation décrite par la sociologue française Irène Albert était une réalité dans le royaume de Sahè. Mieux, les femmes houéda étaient-elles frappées par la division sociale du travail ?

La thèse selon laquelle ces femmes intervenaient à toutes les étapes de la pratique agricole avait de nombreux adeptes. En effet, les sources anciennes consultées à cet effet admettent qu'elles participent à toutes les étapes des travaux champêtres car ce sont les femmes « qui les labourent, les sèment, qui font les récoltes, qui vont au marché vendre et acheter »<sup>77</sup>. Ainsi la plupart des travaux reposaient essentiellement sur elles. Elles ne participaient donc pas aux travaux que pour y aider leurs maris car d'ailleurs « les hommes passent leur temps à dormir et à fumer, les femmes (sur lesquelles roulent tout le travail de l'agriculture) se contentent de semer une fois l'an un peu de blé dans la terre »<sup>78</sup>. Ces propos montrent clairement que le rôle des femmes houéda dans l'agriculture n'était pas limité, il ne souffrait donc d'aucune division du travail selon le sexe.

Quels étaient les produits que cultivaient ces femmes ?

Le Chevalier des Marchais tente d'y répondre :

---

<sup>75</sup> Albert (I.), *Des femmes, une terre, une nouvelle dynamique sociale au Bénin*, Paris, L'Harmattan, 1993, p.7.

<sup>76</sup> *Idem, Ibidem*, pp.41-42.

<sup>77</sup> Labat (J.B.), *Op. Cit.*, p.226.

<sup>78</sup> Norris (R.), *Op. Cit.*, p.161.

Les pois succèdent au riz [riz], le millet suit les pois, le mahis [maïs] ou bled [blé] de Turquie prend la place du millet, les patates et ignames suivent le mahis et le bord des hayes [ails], les revers des fossés, les pieds des murs de clôture sont employés à planter les melons de différentes espèces et quantité d'autres légumes<sup>79</sup>.

A ces produits cités par des Marchais peuvent s'ajouter d'autres que produisaient les femmes. En effet, elles cultivaient également des oignons, des gingembres, des limons, des bananes et du piment. Il y avait par ailleurs les palmiers dont les noix sont utilisées à plusieurs fins.

Les produits que les voyageurs ont observés et transcrits dans leurs rapports de voyage peuvent être classés en plusieurs groupes. Nous avons les céréales. Ce groupe se compose du riz (*Oryza glaberrima* Steudel), du millet (*Pennisetum americanum* L.), du maïs (*Zeamays* L.) que le Chevalier des Marchais<sup>80</sup> observa. Mais avant lui, Bosman<sup>81</sup> remarqua que les femmes cultivaient le grand milhio qui est utilisé pour brasser de la bière. Il est cultivé en petite quantité contrairement au petit milhio qui l'est en quantité suffisante. Le milhio est confondu par les voyageurs au blé de Turquie (autre nom donné au maïs<sup>82</sup>) très connu en Hollande et est décrit de la façon suivante :

Lorsque le milhio est parfaitement crû, sa tige est une fois et demi ou deux fois plus haute qu'un homme et il y en a encore, une, deux, trois et même quatre qui y sont rattachées et dont chacune a trois ou quatre cents grains (...) Les grains du milhio sont blancs et rouges<sup>83</sup>.

Cette description du milhio proposée par Bosman amène l'historien togolais Nicoué Gayibor à l'identifier au mil. Outre les céréales, les femmes cultivaient également des tubercules. Ils se composent des ignames<sup>84</sup>(*Dioscorea* spp.), des patates (*Plectranthus esculentus*) et du manioc (*Manihot esculenta* Crantz). Isert observa des ignames et du manioc.

---

<sup>79</sup> Labat (J.B.), *Op. Cit.*, pp.15-16.

<sup>80</sup> *Ibidem* .Voir aussi Isert (P.E.), *Op. Cit.*, p.184.

<sup>81</sup> Bosman (G.), *Op. Cit.*, p.417.

<sup>82</sup> Le maïs serait introduit dans le Bénin méridional en général et dans ce royaume en particulier au plus tard au XVII<sup>e</sup> siècle. Aucune donnée irréfutable, qu'elle soit archéologique ou documentaire ne renseigne sur la présence de cette céréale au Bénin avant cette époque. Cf. Varissou (S.), *Un aspect de l'histoire rurale dans le Sud-Bénin : L'introduction du maïs et son impact dans les activités agraires du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*, Mémoire de Maîtrise d'Histoire, Université Nationale du Bénin, 1992, pp. 40-46.

<sup>83</sup> Bosman (G.), *Ibidem*, p.308.

<sup>84</sup> Elles appartiennent à la famille des Dioscoracées et au genre *Dioscorea*. En Afrique de l'Ouest en général et au Bénin en particulier, trois espèces de ce genre sont cultivées. Ce sont : *Dioscorea rotundata* Poir (Igname à chair blanche) ; *Dioscorea cayenensis* Lamk (Igname à chair jaune) et *Dioscorea alata*. Cf. Yete (O.P.), *Contribution à l'étude de l'histoire rurale au Bénin : La culture de l'igname dans la partie méridionale du Bénin (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, Mémoire de Maîtrise, Université d'Abomey-Calavi, 2016, pp. 17-18. Il nous paraît évident que les ignames que cultivaient les femmes de Sahè faisaient partie de ces trois espèces.

Le manioc était cuit au feu comme des « châtaignes »<sup>85</sup> avant la consommation. Bosman désigne les ignames sous le vocable *jammes* et en donne une description :

Les jammes (ignames) poussent des feuilles longues et vertes, à peu près comme des petites fèves de Turquie avec de petits piquants ou épines. Les nègres laissent monter en échelas ces feuilles à quoi ils peuvent voir quand le fruit a toute sa croissance et alors, ils le tirent de la terre<sup>86</sup>.

Quant aux patates, elles « poussent comme les jammes (...) et ont une forme ovale »<sup>87</sup>.

Par ailleurs, il y avait aussi des fruits: la banane, l'ananas, les limons, les papayes<sup>88</sup>. On peut compléter : des oranges, des citrons, du piment (*Capsicum annuum* L.), de la canne à sucre<sup>89</sup>, des cocotiers (*Cocos nucifera* L.), des figuiers, des lataniers, des dattiers<sup>90</sup>. On y retrouve également les oléagineux : le palmier à huile (*l'Elaeis guineensis* Jacq.) qui a plusieurs usages. Bosman soutient qu'on en tire peu de vin et qu'on en utilise pour fabriquer surtout de l'huile de palme<sup>91</sup>. Certaines cultures maraîchères sont également cultivées dans la région : des oignons (*Allium cepa* L.), du gingembre (*Zingiber officinale* Rosc.) qui ne sont utilisés que par les grands du royaume<sup>92</sup>. Il y avait aussi du poivre rouge et des ails. Des Marchais a identifié aussi des légumes<sup>93</sup> mais ne les a pas définis.

En dehors de ces groupes de produits sus-cités, on peut mentionner du coton (*Gossypium herbaceum* L.) et de l'indigo.

Au total, les femmes houéda participaient à toutes les étapes des activités agraires et produisaient diverses cultures. Certaines d'entre elles sont transformées avant d'être amenées à la vente.

## 2.2 : L'artisanat et le commerce

Après avoir fait part des divers produits cultivés par les femmes, nous traiterons ici des transformations qu'elles font subir à certains avant de les vendre.

---

<sup>85</sup> Isert (P.E.), *Op. Cit.*, pp.183-184.

<sup>86</sup> Bosman (G.), *Op. Cit.*, p.311.

<sup>87</sup> *Idem, Ibidem*, p.312.

<sup>88</sup> Isert (P.E.), *Op. Cit.*, p.183.

<sup>89</sup> Rousselot de Surgy (J.-P.), *Op. Cit.*, p.351.

<sup>90</sup> Labat (J.B.), *Op. Cit.*, p.254.

<sup>91</sup> Bosman (G.), *Op. Cit.*, p.420.

<sup>92</sup> *Ibidem*

<sup>93</sup> Labat (J.B.), *Op. Cit.*, p.16.

Nous parlerons de l'artisanat qui consiste à se servir de ses mains pour fabriquer divers objets. Les femmes de Sahè se sont affirmées dans ce domaine. En effet, elles s'occupaient à transformer les produits issus de la culture des terres afin de les consommer et de les vendre. Elles fabriquaient à base du *milhio* (mil) une bière qui est appréciée de tous. A cet effet, Bosman écrit : « Pendant que les maris sont ainsi occupés à travailler, les femmes ne sont pas oisives, elles font de la bière »<sup>94</sup>. Cette bière est faite avec le grand *milhio* accompagné du petit ou *Maiz*, selon Bosman<sup>95</sup> qui est de couleur rougeâtre. Elle serait, de par sa qualité, incomparable à la bière de la Hollande : « Les femmes nègres en font de très bonne bière et entre autres une si forte, qu'elle ne cède en rien à la meilleure bière de la Hollande »<sup>96</sup>. Robert Norris reconnaît également le rôle des femmes dans la fabrication de cette bière qu'il appelle *Pitto*. En effet, il écrit : « Indépendamment des travaux de labourage, elles étaient aussi occupées à brasser le *pitto* (espèce de bière qui était la boisson ordinaire) »<sup>97</sup>.

Aucun des documents consultés n'a donné de détails concernant le mode de fabrication de cette bière, se contentant seulement de signaler que les femmes brassaient de la bonne bière. En dehors de cette bière, étaient également fabriqués du vin de palme et de l'huile de palme. S'agissant du vin de palme, il n'est pas fabriqué en grande quantité à cause de la prédominance de la bière de *milhio*. Mais l'huile de palme est fabriquée en abondance. D'après Bosman, « Il y a aussi par tout le pays une grande quantité de palmiers, mais on en fait peu de vin et on ne les cultive que pour en tirer de l'huile »<sup>98</sup>.

L'usage des régimes du palmier à huile est une véritable industrie dont le but final est d'obtenir de l'huile. C'est une longue opération qui se fait en plusieurs étapes. En effet, après la récolte des régimes du palmier à huile, les noix sont séparées et mises dans de grandes jarres et sont nettoyées avec de l'eau. Elles sont ensuite mises sur le feu avec de l'eau durant toute une journée. Après la cuisson, on les laisse se refroidir pendant plusieurs jours<sup>99</sup>. Elles sont alors enlevées de l'eau et versées dans de grandes cuves. Là, les noix étaient écrasées par des femmes s'appuyant sur des bâtons. A la suite de ce travail nécessitant beaucoup d'efforts

---

<sup>94</sup> Bosman (G.), *Op. Cit.*, p.360.

<sup>95</sup> Remarquons selon le Hollandais Guillaume Bosman, l'autre nom du maïs est le petit *milhio* tandis que le Français Des Marchais l'appelle le blé de Turquie.

<sup>96</sup> *Idem*, *Ibidem*, pp. 418-419.

<sup>97</sup> Norris (R.), *Op. Cit.*, p.156.

<sup>98</sup> Bosman (G.), *Op. Cit.*, p.420.

<sup>99</sup> Précisons que le temps de cuisson et de refroidissement des noix dépend de leur quantité et du nombre de jarres.

physiques, les noix se réduisaient en noyaux fibreux et en pâte grasseuse<sup>100</sup>. Les femmes remplissaient d'eau les cuves dans lesquelles se trouvent les noyaux fibreux et la pâte grasseuse. Elles laissaient les noyaux se malaxer dans l'eau afin de se débarrasser de la graisse et les déposaient dans un panier. Les noyaux sont ainsi mis à part, ne restant dans les cuves que de l'eau bien huilée à cause de la pâte grasseuse. Ensuite, on retirait la graisse qui est d'un jaune chromé au fur et à mesure qu'elle se formait à la surface de l'eau. L'obtention de l'huile n'intervenait qu'après que les femmes eurent mis sur le feu pendant des heures la graisse extraite de l'eau. A la fin de ce long processus, qui durait des jours, les femmes obtenaient de l'huile de palme, prête pour la consommation et pour la vente. Toutefois, la fabrication de la bière, du vin et d'huile de palme n'était pas la seule activité de transformation de produits bruts en produits semis finis ou finis que pratiquaient les femmes. Elles effectuaient plusieurs autres activités de transformation. On peut y distinguer la fabrication des tissus qui englobe : la filature, le tissage et la teinture. D'après Smith, « Les hommes travaillent à l'agriculture et les femmes filent du coton dont on fait de la toile »<sup>101</sup>. Il est soutenu par Norris qui dit : « Indépendamment des travaux de labourage, elles étaient aussi occupées à filer, à tisser des vêtements »<sup>102</sup>. Elles fabriquaient alors des tissus servant à faire des habits et des étoffes. Le royaume de Sahè fut un centre artisanal très actif dans lequel étaient largement impliquées les femmes. Allant dans le même sens que les autres auteurs, Thomas Philipps affirme que les femmes s'occupent particulièrement à faire des étoffes qui portent le nom de Juida. Voici ce qu'il en dit : « L'étoffe ou le drap de Juida est longue d'environ deux aunes et large d'un quart. L'usage est d'en joindre trois pièces ensemble. On en fait de diverses couleurs, mais ordinairement, il est à reines blanches et bleues <sup>103</sup>». Isert tente d'expliquer le procédé de fabrication des étoffes :

Les Fidéens sont une nation très industrielle. Ils fabriquent de jolies étoffes, ils font aussi un tissu d'herbe, l'un plus grossier, l'autre plus fin. Ils emploient les feuilles d'une certaine herbe qui a un pouce de large sur une aune le long; ils les mettent quelque temps au soleil, leur couleur verte se change en jaune. Ils tirent ensuite cette herbe en fils, les joignent ensemble, les mettent en écheveaux et en forment un tissu<sup>104</sup>.

Bosman de son côté parle de l'ignorance des gens de Sahè dans l'utilisation de l'indigo employé pour la teinture. Il reconnaît tout de même sa qualité :

---

<sup>100</sup> Cette pâte est en passe de devenir l'huile.

<sup>101</sup> Smith (G.), *Op. Cit.*, p.137.

<sup>102</sup> Norris (R.) *Op. Cit.*, p.156.

<sup>103</sup> Cf. Rousselot de Surgy (J.-P.), *Op. Cit.*, p.286.

<sup>104</sup> Isert (P.E.), *Op. Cit.*, p.156.

Il y a déjà beaucoup d'indigo, et si bon, que s'il ne surpasse pas celui d'Asie et d'Amérique, il l'égale du moins. Les habitants s'en servent pour la teinture de tous leurs habits, mais comme ils n'ont pas la connaissance requise pour cela, ils gâtent quatre fois plus d'indigo pour la teinture d'un habit, que nous n'en avons besoin, et dont la valeur surpasse de beaucoup celle d'un habit<sup>105</sup>.

Les produits issus de la production artisanale et bien d'autres non transformés étaient apportés au marché pour la vente. Les femmes allaient au marché pour écouler leurs produits. Les marchés constituaient des lieux d'échange, des points de rencontre entre marchands et acheteurs de diverses origines dans le but de commercialiser leurs produits et d'acheter aussi. A Sahè, les marchés se tenaient aussi bien dans la capitale de ce royaume (Savi) que les Européens appelaient Sabes, Sabi ou Xavier que dans les provinces. Le seul marché dont ont parlé les sources orales est le *Ahizoun*<sup>106</sup>. Ce marché qui n'existe plus était situé selon Théophile Adjato<sup>107</sup> en plein cœur de Savi. Les marchés dont ont fait cas les sources écrites se tenaient de façon périodique et étaient animés par les femmes. En effet, le commerce était laissé entre leurs mains parce qu'étant exclues de la vente des esclaves. Elles ont la liberté de vendre tous les articles de leur choix. Toutes les femmes, même celles du roi allaient au marché pour commercialiser leurs produits : « Les femmes du roi de la troisième classe ont un quartier séparé, elles y vendent plusieurs sortes de marchandises et surtout des paniers de jonc très fins et tout à fait bien travaillés »<sup>108</sup>. On n'y trouve également d'autres produits : « il y a d'autres baraques à côté de celles-ci où les femmes vendent du pain, elles en ont du riz, de mil, du maïs, de kuskus [couscous] et d'autres où l'on vend du pito »<sup>109</sup>. Il est clair que les femmes participaient au commerce dans ce royaume et chacune d'elles avait sa boutique ou son hangar comme c'est le cas de nos jours dans tous les marchés. Les articles que vendaient les femmes dans leurs boutiques étaient issus de leurs productions agricoles et artisanales car elles y vendent des citrons, des limons, des oranges, des bananes, du piment, de la bière de pito ou du milhio, des oignons, du gingembre, de l'huile de palme<sup>110</sup>. On y trouve également des étoffes de la fabrication des femmes. Outre le troc, les transactions commerciales se faisaient à l'époque à l'aide des cauris<sup>111</sup> ou *Cyprae moneta*. Ce sont des coquilles blanches pêchées dans les Iles Maldives.

---

<sup>105</sup> Bosman (G.), *Op. Cit.*, p.421.

<sup>106</sup> Ahi = marché ; zoun = forêt donc Ahizoun signifie le marché qui était proche ou à côté de la forêt.

<sup>107</sup> Entretien réalisé le 12/12/2015 à Savi Houeyiho.

<sup>108</sup> Labat (J.B.), *Op. Cit.*, p.204.

<sup>109</sup> *Ibid, ibidem*, p.206.

<sup>110</sup> Bosman (G.), *Op. Cit.*, pp.418-420.

<sup>111</sup> Certains Européens, surtout les Portugais, appellent le cauris « Bouges » et l'ont adopté comme monnaie de référence ayant plusieurs unités de compte. Pour plus de détails, lire Labat (J.B.), *Op. Cit.*, p.40. Des

En définitive, bien que les femmes houéda ne fussent pas au premier plan de la pratique du commerce négrier, elles participaient à bien d'autres activités. Elles étaient aux premières loges des activités agraires et transformaient quelques-uns des produits qu'elles y tiraient. C'est dire que leur participation à l'économie du royaume n'était pas négligeable. Elles participaient activement au commerce et avaient un accès libre aux marchés. Dans l'économie de leur royaume, elles ont plusieurs cordes à leur arc. Leur participation active à l'économie ne constituait en aucun cas une entrave à leur implication dans la vie religieuse de l'Etat.

---

informations concernant les diverses variétés de *cyprées* ayant servi de monnaie dans les sociétés africaines précoloniales peuvent être trouvées dans la thèse d'Etat du professeur Iroko soutenue en 1987 et intitulée : *Les cauris en Afrique Occidentale du X<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*.

## **DEUXIÈME PARTIE :**

### **LES FEMMES ET LA VIE RELIGIEUSE A SAHÈ**

## Chapitre III : Les divinités

Dans toutes les sociétés africaines, la religion traditionnelle a toujours occupé une place primordiale dans le gouvernement des différentes entités politiques. A Sahè, cette religion est caractérisée par la vénération de plusieurs divinités ayant à la tête le Dieu suprême. Il a existé à Sahè deux classes de divinités : les unes tutélaires et les autres secondaires.

### 3.1 : Les divinités tutélaires

D'entrée de jeu, il convient de dire que les Houéda croient en l'existence du Dieu suprême. Il est appelé Mahou<sup>112</sup>. Ce Dieu, créateur de l'univers est omnipotent et omnipuissant. Les Houéda reconnaissent et croient en ce Dieu mais « ils ne l'adorent point, ni ne lui font point de sacrifices »<sup>113</sup>. Ils affirment qu'il est au-dessus des divinités qu'ils adorent et que celles-ci ne sont que les réceptacles des prières, offrandes et adorations rendues à Dieu.

Les divinités principales dont il s'agit ici sont selon les auteurs au nombre de trois. Elles sont nationales et adorées par tout le monde. Il y a suivant la classification le serpent python, les arbres et la mer. Cependant, des Marchais<sup>114</sup> parle d'une quatrième divinité qu'il appelle « Agoye » qui était le dieu des conseils, consulté avant la réalisation de toute entreprise.

Le serpent occupe le premier rang du panthéon houéda. C'est le python royal ou Houéda-Dangbé. Son origine est controversée, les versions variant d'un auteur à un autre. Casimir Agbo<sup>115</sup> et Jean Pliya<sup>116</sup> s'accordent à reconnaître qu'il est venu d'Aja. Cependant, Bosman<sup>117</sup> affirme que le python était dans une autre région de la côte et qu'à cause de la méchanceté des hommes, il a dû les quitter pour Sahè et est placé dans un temple. Des Marchais<sup>118</sup> assure qu'il est venu du royaume d'Alada. Il y a aidé les Houéda lors d'une guerre qui les opposa à ce royaume. A la fin de cette guerre que gagnèrent les gens de Sahè, ils le ramenèrent chez eux et lui construisirent un temple. La maison construite pour le serpent

---

<sup>112</sup> Ce nom est tiré de l'expression « Nou de ma hou » qui veut dire « l'être tel qu'il n'y en a pas de plus grand ». Voir Maximilien Quenum cité par Alladayè (J.C.), *Le Catholicisme au pays du vodoun*, Cotonou, Les Editions du Flamboyant, 2003, p.32.

<sup>113</sup> Bosman (G.), *Op. Cit.*, p.394.

<sup>114</sup> Labat (J.B.), *Op. Cit.*, p.161.

<sup>115</sup> Agbo (C.), *Op. Cit.*, p.15.

<sup>116</sup> Pliya (J.) *Op. Cit.*, p.41.

<sup>117</sup> Bosman (G.), *Op. Cit.*, p.396.

<sup>118</sup> Labat (J.B.), *Op. Cit.*, p.166.

Dangbé est son temple cathédral. Nous sommes donc en présence d'un manque d'unanimité en la matière. Mais s'il y a une constante, quelque chose sur lequel les auteurs s'accordent est que ce serpent est venu d'ailleurs, il n'a ni été créé ni inventé par ceux qui le vénèrent. Le temple à lui construit était situé à quelques kilomètres de la capitale du royaume<sup>119</sup>. La multiplication des serpents s'est accompagnée de celle des temples. Ainsi, ils ont été construits dans plusieurs endroits ou parties<sup>120</sup> du royaume afin de les abriter et de leur faire des offrandes. Ces serpents, d'après Bosman,<sup>121</sup> sont ondés et leur couleur est mêlée de blanc, de jaune, de brun. Ils sont longs et gros comme un bras. Snelgrave affirme qu'« ils sont gros par le milieu, s'arrondissent sur le dos comme un cochon et sont fort menus du côté de la tête et de la queue, ce qui les rend fort lents à se mouvoir »<sup>122</sup>. Cependant, les serpents que nous avons vus au « Temple des Pythons » à Ouidah sont pour certains de couleur jaunâtre et noire et pour d'autres blanche et noire. Ce python dont nous parlons est le *python regius* ou python royal qui n'existe qu'en Afrique, dans la zone intertropicale. Il est le premier des deux variétés de python qu'on trouve au Bénin, le second étant le *python sebea* ou python de Seba. Au python royal est consacré un culte religieux chez les groupes issus de l'aire culturelle ajatado dont font partie les Houéda qui ne le consomment pas<sup>123</sup>.

En outre, ce qui les caractérise est leur non agressivité. En effet comme l'ont témoigné les voyageurs européens et Etienne Adjovi<sup>124</sup>, ces serpents sont inoffensifs en matière de morsure. Sans venin, ils ne font aucun mal aux gens et se laissent manier. Ils ne réagissent jamais quand consciemment ou par mégarde, on porte atteinte à leur intégrité physique. De plus, pour les Houéda, le Dangbé joue plusieurs rôles. En effet, plusieurs situations les amenèrent à se référer à lui. De fait, il est sollicité pour la paix dans le royaume, l'abondance des pluies et des récoltes, la guérison des maladies. La croyance qu'ils ont en leur divinité pousse roi, gouverneurs de provinces ou simples citoyens du royaume à s'adresser au python. Aussi est-il sollicité pour la fertilité des terres, la prévention des épidémies. Ce n'est pas que pour la bonne marche du royaume en général que le serpent est sollicité. Chacun peut s'adresser à lui de façon personnelle pour lui confier ses projets, ses vœux, lui demander un

---

<sup>119</sup> Précisons que ce temple dont nous parlons n'est pas celui qui est actuellement à Ouidah.

<sup>120</sup> Cf. Barbot cité par Rousselot de Surgy (J.P.), *Op. Cit.*, p.311.

<sup>121</sup> Bosman (G.), *Op. Cit.*, p.406.

<sup>122</sup> Snelgrave (G.), *Op. Cit.*, p.13.

<sup>123</sup> Par contre, les groupements nago et les Bariba le consomment parce qu'il ne fait chez eux l'objet d'aucune adoration. Cf. Iroko (A. F.), « Un essai d'identification des serpents entrant dans les pratiques ophiolatriques béninoises depuis la période précoloniale », *La croix du Bénin*, 19 Mai 1995, p. 6.

<sup>124</sup> Entretien réalisé le 06/02/2016 à Ouidah Tovè.

beau temps, une bonne journée<sup>125</sup>. Pour ce faire, des offrandes lui sont données. Elles consistent en des bœufs, des fruits.... Ce sont des sacrifices qui se font tous les jours au cours desquels, selon Smith,<sup>126</sup> on immole des porcs, des moutons, des chèvres, des oiseaux. Pour le bien-être de ses sujets et l'accomplissement des vœux, le roi envoie des offrandes au serpent. En plus des choses sus-citées, il faut ajouter de l'eau-de-vie, des barils de bouges c'est-à-dire des cauris et parfois des hommes et des filles à sacrifier pour lui<sup>127</sup>. Des offrandes venant de la cour royale sont quelques fois faites à la suite d'une procession menant de la capitale du royaume au temple. Là, le roi envoie ses représentants, le plus souvent ses femmes, donner au grand sacrificateur les offrandes destinées au python. Cette procession est annuelle et différente de celles d'après le couronnement du roi. Les Houéda sont attachés à leur divinité, n'acceptant pas qu'on fasse du mal aux serpents. Ils sont une société très ophiolâtre. Par conséquent, faire du mal au Houéda-Dangbé est passible de peine de mort<sup>128</sup>.

La deuxième divinité dans cette première classe est les arbres. Ils sont gros, de hautes futaies et non-fructueux. Le rétablissement de la santé est la chose la plus importante pour laquelle on les sollicite. Ils sont naturels et compte tenu de ce qu'ils représentent, « Abattre un arbre ou couper ses branches est un crime irrémissible, il ne peut s'expier que par la mort »<sup>129</sup>. C'est une loi qui est appliquée dans toute sa rigueur surtout quand on sait l'attachement des Houéda à la religion. Leurs offrandes consistent en des pâtes de millet, de maïs et de riz que le prêtre ou grand sacrificateur dépose au pied de l'arbre. La troisième divinité est la mer, certainement l'océan Atlantique. Elle est implorée pour que les Européens arrivent en grand nombre afin que le commerce négrier soit florissant. Et pour cela, on lui immole chaque année deux hommes<sup>130</sup>. Aussi arrive-t-il qu'elle soit agitée empêchant de fait la pêche, le débarquement ou l'embarquement des marchandises. Dans ce cas, le grand sacrificateur sur la demande du roi, consulte l'oracle et selon les révélations et prescriptions, on immole sur le bord de la mer un mouton ou un bœuf dont le sang est coulé dans la mer après cela, on jette un anneau d'or dans la mer<sup>131</sup>. A la suite de ces opérations, elle cesse de s'agiter.

---

<sup>125</sup> Smith (G.), *Op. Cit.*, p.138. Voir aussi Bosman (G.), *Op. Cit.*, p.395 et Labat (J.B.), *Op. Cit.*, p.178.

<sup>126</sup> *Ibidem*

<sup>127</sup> Labat (J.B.), *Op. Cit.*, p.178.

<sup>128</sup> Pour des détails ayant trait au sort réservé à toute personne ou tout animal ayant maltraité ou tué le serpent, voir Labat (J.B.), *Op. Cit.*, pp. 171-177 et Bosman (G.), *Op. Cit.*, pp.402-408.

<sup>129</sup> Labat (J.B.), *Op. Cit.*, pp. 16-17.

<sup>130</sup> Pruneau de Pommegorge(A. E.), *Op. Cit.*, p.199.

<sup>131</sup> Labat (J.B.), *Op. Cit.*, p.63 et Rousselot de Surgy (J.P.), *Op. Cit.*, p.306.

L'adoration de ces divinités témoigne bien de l'importance accordée à la religion dans la gestion du royaume. Cependant, le serpent, les arbres et la mer n'ont pas été les seules divinités présentes dans ce royaume. Il y en a eu bien d'autres.

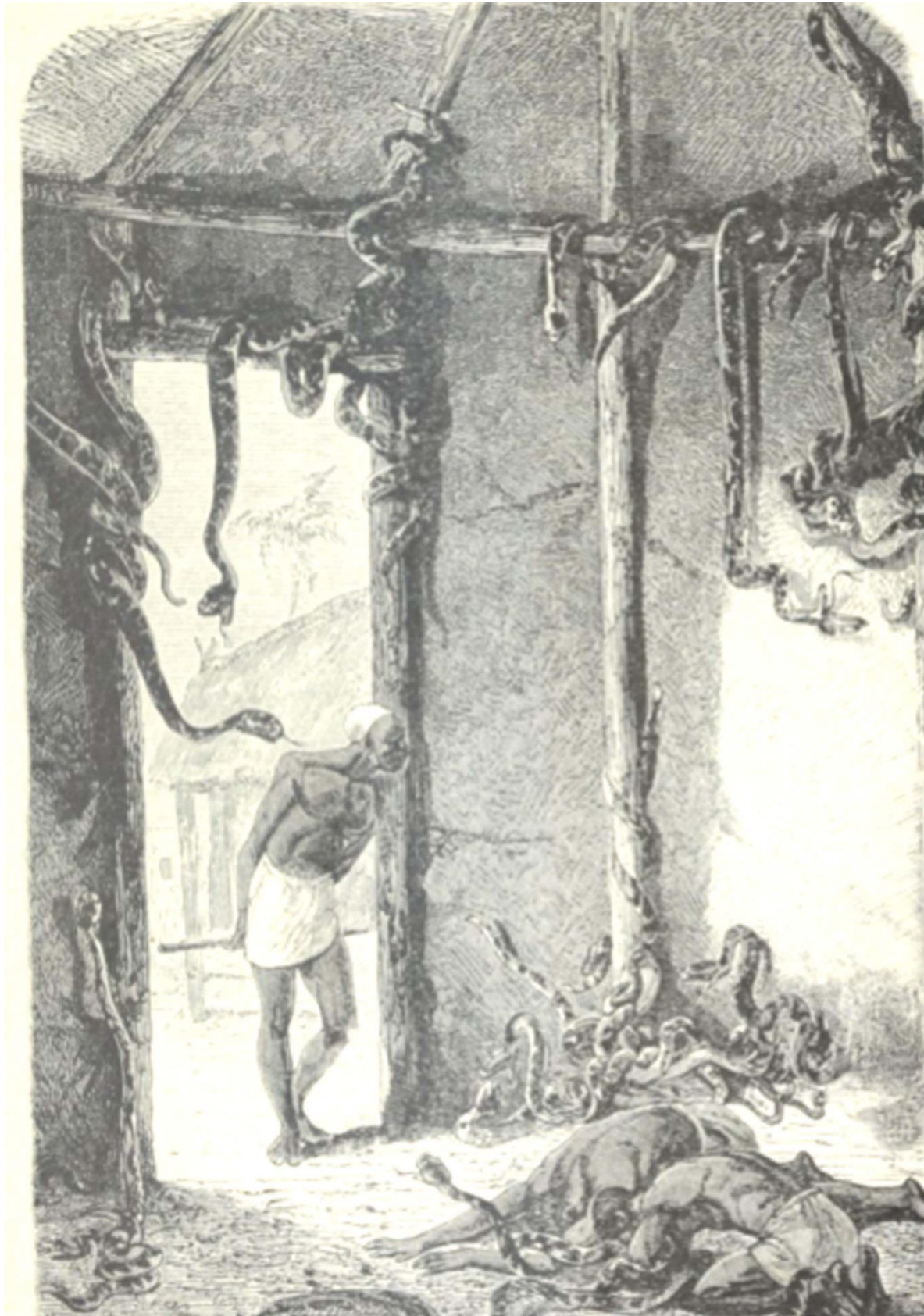


Photo n° 1 : Intérieur d'un temple de python à Ouidah.

Source : Chaudoin (E.), *Op. Cit.*, p.343.

### 3.2 : Les divinités secondaires

Il se pose en la matière un problème de dénomination car les Européens n'ont pu les désigner par leurs propres noms, se contentant seulement de les décrire. Nous tenterons cependant de les dénommer en nous basant sur les informations existantes.

Voici la description que donne le Chevalier des Marchais de ces divinités qu'il appelle « Fétiches »<sup>132</sup> : « Ce sont pour l'ordinaire des petits marmousets de terre rouge ou noire de cinq pouces de hauteur »<sup>133</sup>. Quant à leur emplacement, il affirme que les Houéda « les mettent à la tête et à la queue de leurs champs, aux portes de leurs maisons, dans leurs chambres, dans leurs cours, dans leurs parcs à cochons »<sup>134</sup>. Ces divinités dit-il, sont leurs gardiens, les protègent contre les agissements du diable, des malheurs et en guise de remerciement des sacrifices leur sont offerts chaque jour<sup>135</sup>.

Pour Bosman, des sacrifices sont faits à ces « divinités inférieures » pour demander la guérison d'une maladie. Ces sacrifices vont jusqu'à l'immolation des hommes et la consommation de la chair humaine<sup>136</sup>. Ce type de sacrifice selon Bosman fut fait lors de la maladie du roi Sagbé, successeur d'Agbangla. Il en a été témoin deux fois de suite puisqu'ayant séjourné dans le royaume pour les opérations du commerce humain. Suivant Barbot<sup>137</sup>, ces divinités sont de terre grasse et de différentes formes. Elles sont placées dans les maisons, les chambres, les champs, les grands sentiers. On leur construit des huttes de terre ou des niches sous lesquelles on les place. D'autres divinités sont en pierre, en os ou en bois. Elles sont consultées par les Houéda avant la réalisation de toute entreprise et sont conservées s'ils connaissent du succès dans leur entreprise, autrement elles sont chassées.

Quelle réflexion nous inspire ce que disent les Européens des divinités ?

Le premier constat est que ces divinités sont faites avec de la terre plus précisément du sable et chaque Houéda en possède. Le deuxième est qu'elles sont placées sur les voies, devant et à l'intérieur des maisons, devant les champs. Leurs rôles sont clairs : assurer la protection de ses détenteurs, les délivrer du mal, leur assurer la bonne marche de leurs

---

<sup>132</sup> Il n'est pas exact de désigner ainsi les divinités adorées en Afrique car fétiche vient du mot portugais *Feitiço* qui signifie image, chose futile, ces objets ne sont pas ceux qu'adorent en réalité les Noirs. Ils incarnent plutôt un esprit dont ils ne sont que les réceptacles et c'est cet esprit qui est adoré ou vénéré. Voir Alladayè (J.C.), *Op. Cit.*, p.26.

<sup>133</sup> Labat (J.B.), *Op. Cit.*, p.190.

<sup>134</sup> *Ibidem*

<sup>135</sup> *Ibidem*, p.191.

<sup>136</sup> Bosman (G.), *Op. Cit.*, p.409.

<sup>137</sup> Cité par Rousselot de Surgy (J.P.), *Op. Cit.*, p.303.

entreprises. Au vu de ces constats, ces divinités peuvent être rapprochées ou comparées à la divinité Lègba ou Tolègba<sup>138</sup>. Le Tolègba<sup>139</sup> est en réalité une divinité protectrice et c'est son rôle de protection qui lui a conféré ce nom. Ainsi, il protège son propriétaire contre les malheurs, les accidents, les maladies, les vicissitudes de la vie... bref, contre toute chose pouvant lui nuire. Il est placé devant les maisons, les chambres, les marchés, à l'entrée des villages. Chacun peut posséder son Lègba et lui fait des sacrifices afin qu'il puisse jouer pleinement son rôle. Ces sacrifices sont d'ordinaire de la farine de maïs et de l'huile de palme.

Entre 1723 et 1724, les Houéda ont transféré du royaume du Danxomè le « Agadjalègba ». Ce vodoun a été implanté dans le royaume de Sahè pour obtenir de lui des bénédictions. Des offrandes lui sont offertes : huile de palme et farine de maïs<sup>140</sup>

Les Houéda ont une croyance très forte en leurs divinités qu'ils vénèrent et qui les assistent en tout. La preuve de cette croyance a été vécue par Bosman qui demanda au roi Sagbé qui aurait assisté à une messe chrétienne comment il l'a trouvée et celui-ci lui répondit « Que cela était bien à voir, mais qu'il aimait mieux sa [son] fétiche »<sup>141</sup>.

La dévotion à ces divinités est aussi marquée par le rôle que jouent les adeptes et prêtresses dédiées au python.

---

<sup>138</sup> Ce nom est tiré de l'expression fon « Zékaka bozé yi gba » ce qui veut dire « prend ou pourchasse le jusqu'à l'écraser ». Il s'agit ici de l'esprit malin.

<sup>139</sup> Tolègba (To : village, cité, ville, pays, royaume ; Lègba : divinité protectrice). Le Tolègba est donc la divinité chargée de protéger un village, une ville.

<sup>140</sup> Omais (R.), *Le Guèlèdè, vodoun et femmes au Bénin*, Condé-Sur-Noireau, Editions Sépia, 2011, p.102

<sup>141</sup> Bosman (G.), *Op. Cit.*, p.411.

## Chapitre IV : La participation des femmes aux pratiques religieuses à Sahè

L'adoration des divinités nécessite la mise à leur disposition des personnes devant les servir. Elles sont des adeptes, des prêtres et prêtresses qui sont au premier plan des cultes rendus aux divinités. A Sahè, les femmes, qu'elles soient adeptes ou prêtresses, sont intervenues dans ces cultes.

### 4.1 : Le recrutement et la formation des adeptes

Les adeptes sont des gens, garçons ou filles qui sont voués à leurs divinités. Ce sont des vodounsi<sup>142</sup>. A Sahè, le serpent python en a eu aussi. Parmi ces adeptes, figurent en bonne place les filles. Les auteurs n'ont fait cas que de jeunes filles même si dans tous les couvents qu'on observe aujourd'hui, il y a aussi bien de garçons que de filles. Ce sont des Dangbési<sup>143</sup>

Comment étaient recrutées et formées ces novices ?

Tout d'abord, il faut dire que le culte au serpent est confié au grand sacrificateur, les hommes et femmes de sa famille. A part ceux-là, les filles sont recrutées et consacrées au serpent. Le recrutement des novices a lieu annuellement et se fait pendant la période de la semence du mil ou du maïs<sup>144</sup> par les anciennes prêtresses. Tous les jours que dure cette période, se fait le recrutement, et c'est le soir à partir de vingt heures jusqu'aux environs de minuit. Le mode opératoire adopté par les anciennes prêtresses est particulier. En effet, à partir de vingt heures, elles sortent de leurs maisons armées de bâtons, se dispersent dans les rues des provinces en groupes de trente ou de quarante. Elles arrêtent toutes les filles adolescentes âgées de huit à douze ans qu'elles y rencontrent. Cela ne concerne que les filles rencontrées hors de la maison de leurs parents car « Elles (les prêtresses) n'entrent point dans les maisons, ni dans les cours, elles ne forcent ni portes ni murailles, mais elles prennent tout ce qui se trouve dehors »<sup>145</sup>. Dans cette opération, elles sont suivies et soutenues par les prêtres qui sont chargés de faire mourir toute personne voulant empêcher les prêtresses de faire leur travail. Personne ne doit s'y opposer. Une fois que les filles sont arrêtées ou capturées, elles sont emmenées dans des couvents où elles reçoivent des instructions, on les initie à l'adoration, au culte du serpent. Le recrutement dure au moins quinze jours afin que le quorum de filles voulues pour l'année soit atteint.

---

<sup>142</sup> Littéralement femmes du vodoun, c'est-à-dire les personnes consacrées au vodoun.

<sup>143</sup> Femmes du python Dangbé ou personnes consacrées à lui.

<sup>144</sup> Rousselot de Surgy (J.P.), *Op. Cit.*, p.317.

<sup>145</sup> Labat (J.B.), *Op. Cit.*, p.180.

Après la capture des filles, les prêtresses se chargent d'informer leurs parents. Bien évidemment ces derniers n'y trouvent aucun mal, ne font aucune objection car pour eux, c'est un honneur qu'un membre de leur famille soit consacré au serpent, divinité principale faisant objet de la religion du royaume. Les jeunes filles, futures adeptes du Dangbé, sont conduites dans des maisons exceptionnellement construites à cette fin. Dans ces couvents, elles reçoivent des éducations et instructions pouvant leur permettre de bien se dévouer au serpent. Celles-ci consistent en l'apprentissage d'une langue sacrée qui n'est pas connue du vulgaire, de tout le monde, les rites sacrificiels, des chants et danses indispensables au culte du serpent. Elles apprennent aussi des interdits comportementaux et alimentaires qu'elles doivent observer sous peine de maladies, de difficultés, voire de mort.

L'autre étape de la vie au couvent est relative aux scarifications. En effet, des cicatrices leur sont faites sur le corps afin de leur permettre d'entrer dans le grand cercle des adeptes du python : « Mais la dernière étape de ce noviciat est très sanglante. Elle consiste à leur imprimer dans toutes les parties du corps avec des poinçons de fer, des figures de fleurs, d'animaux et surtout de serpents »<sup>146</sup>. Il faut dire qu'en réalité les cicatrices ne sont faites qu'à certains endroits du corps en particulier le visage, le dos et le ventre. L'objet utilisé est la lame d'un instrument. Des poudres de plantes sont mises dans les plaies accélérant de fait leur cicatrisation. Mais les cicatrices sont indélébiles, ne s'effaçant jamais. Les scarifications témoignent de l'appartenance des adeptes à leur divinité.

Après ce long séjour dans les couvents tels les prêtres catholiques au séminaire, elles sortent et sont vêtues « d'un satin noir moucheté qui fait un assez bel effet »<sup>147</sup>. C'est la marque de leur consécration, dévouement au serpent. En réalité, elles nouent à la poitrine des tissus de pagne. Pour certaines, les tissus sont noués à la hanche. Les couleurs se choisissent en fonction des divinités. Généralement, une cérémonie de sortie est organisée. Au cours de celle-ci, les adeptes chantent et dansent devant le public. C'est une sorte d'adoration de la divinité, un spectacle de présentation de tout ce qu'elles ont appris durant leur claustration. Après leur sortie, elles deviennent des adeptes du serpent, des dangbési. Elles doivent le servir et se consacrer à lui durant toute leur existence. Elles rejoignent leurs parents qui vont remercier le serpent de l'honneur qu'il leur a fait en choisissant leur fille comme sa servante. Cependant, il faut noter que ces adeptes doivent retourner de temps à autre au couvent pour se regrouper et adorer le serpent à travers des chants et danses. En outre, deux ou trois ans après

---

<sup>146</sup> Rousselot de Surgy (J.P.), *Op. Cit.*, p.318.

<sup>147</sup> Labat (J.B.), *Op. Cit.*, p.182.

leur initiation, une cérémonie appelée « Noces avec le serpent <sup>148</sup> » est faite. Elle lie définitivement l'adepte au vodoun. Elle a lieu le lendemain du retour des adeptes au couvent. C'est une sorte de mariage. Durant ce mariage, les adeptes sont mises à deux ou à trois dans une fosse, un caveau dans lequel se trouvent selon les prêtresses des serpents. Une heure après, elles sortent du caveau. Mais pendant qu'elles y étaient, des chants et danses accompagnaient le mariage. Ce mariage fait, elles deviennent des prêtresses <sup>149</sup> et bénéficient des dons et offrandes apportées au serpent puisqu'étant ses femmes. Cependant, ce mariage ne les dispense pas du mariage avec un homme qui leur doit du respect. Notons que le recrutement et la formation des jeunes filles durent des mois et sont assurés par les prêtresses dont les rôles sont importants.

#### 4.2 : Les prêtresses : leur rôle et leur statut

A Sahè, le culte rendu à la divinité python est le fait du grand sacrificateur ou vodunnon <sup>150</sup> et des prêtres. Ils ont à charge l'organisation et le bon déroulement du culte, indispensable pour le bon fonctionnement du royaume à tous les niveaux. Cependant, ces prêtres ne sont pas les seuls à jouer ce rôle. Ils sont en effet secondés et parfois remplacés par des prêtresses dont le rôle égale et dépasse parfois même celui des hommes. Une bonne place est donc accordée à la gent féminine dans ce domaine : « La prêtrise n'est pas confinée dans les bornes du sexe masculin, au contraire il y a plus de prêtresses que de prêtres <sup>151</sup> ». Guillaume Smith souligne ainsi l'existence de prêtresses dans le système religieux à Sahè et estime leur supériorité numérique par rapport aux hommes.

En quoi consistait le rôle des femmes ?

Elles avaient plusieurs responsabilités. D'abord, elles sont chargées de renouveler l'effectif des adeptes du couvent. En effet, elles recrutent les jeunes filles, les forment et les éduquent afin qu'elles deviennent des adeptes. Ensuite, elles sont chargées d'organiser leur mariage avec le serpent :

Les vieilles furies (les prêtresses) conduisent dans leurs cabanes les jeunes personnes qu'elles ont enlevées. Elles ont des appartements qui ne sont destinés qu'à cet usage où elles les tiennent renfermées pour les instruire, et pour leur donner la marque du serpent <sup>152</sup>.

Rousselot de Surgy souligne ainsi le rôle des prêtresses dans l'éducation et la formation des jeunes filles novices devant devenir des adeptes.

---

<sup>148</sup> Rousselot de Surgy (J.P.), *Op. Cit.*, p.318-319.

<sup>149</sup> Labat (J.B.) *Op. Cit.*, p.187.

<sup>150</sup> Littéralement possesseur du vodoun.

<sup>151</sup> Smith (G.), *Op. Cit.*, p.142.

<sup>152</sup> Rousselot de Surgy (J.P.), *Op. Cit.*, p.318. Voir aussi Isert (P.E.), *Op. Cit.*, p.150.

En outre, les femmes sont également chargées d'apporter des offrandes au serpent. Ces offrandes se font chaque jour pour le bien-être des Houéda. Elles sont confiées aux femmes qui sont chargées de les apporter au serpent comme le dit Pruneau de Pommegorge « C'est toujours une confrairie [confrérie] de femmes qui est chargée de ce soin, nulle autre que celles qui sont initiées dans cette confrairie ne peut y toucher, non plus les hommes sans encourir la peine de mort »<sup>153</sup>. Aussi, chaque année, une procession suivie d'offrandes est faite au temple du serpent. Là encore interviennent les femmes, adeptes et prêtresses.

Enfin, nous avons déjà dit qu'indépendamment du temple principal, plusieurs autres sont construits à cause de la multiplication des serpents. Chacun de ses temples selon Barbot<sup>154</sup> a une prêtresse. Elle est consultée par ceux qui viennent solliciter l'aide du serpent dans leurs projets. Elle leur prescrit des attitudes à avoir. Aux uns, elle conseille de s'abstenir à certains jours de consommer de la volaille, du bœuf ou du mouton, aux autres de ne pas boire du vin ni de la bière. Ses prescriptions sont religieusement suivies.

Le rôle important que jouent les prêtresses leur confère un statut particulier. En effet, elles sont respectées et doivent être toujours bien traitées car comme le dit Guillaume Bosman « Les femmes qu'on élève à la dignité de prêtresses sont pour le moins aussi estimées que les prêtres, quand même elles n'auraient été que des esclaves, et ce qui les fait encore plus respecter, c'est qu'elles se donnent le nom d'enfants de Dieu »<sup>155</sup>. Tous les Houéda, y compris le roi, doivent respect et obéissance aux prêtresses même si au départ elles n'étaient que des esclaves. A cet effet, il nous paraît utile de faire remarquer que le roi, malgré sa puissance et ses attributions, ne devait pas déroger aux exigences de la coutume. Or, le respect voué aux prêtresses relevait, compte tenu de leurs rôles et de leur place, de la coutume. Les rois houéda devaient, sous peine de sanctions de la part des ancêtres respecter la coutume et donc les prêtresses. Dans le royaume du Danxomè par exemple, en parlant de la place et du respect qu'avaient les rois pour les vodunnon de la divinité Sakpata<sup>156</sup> dans ce royaume, l'historien béninois Romuald Michozounnou dit ce qui suit : « ils incarnent une forme de résistance

---

<sup>153</sup> Pruneau de Pommegorge (A. E.), *Op. Cit.*, pp.195-196.

<sup>154</sup> Cité par Rousselot de Surgy (J.P.), *Op. Cit.*, p. 311.

<sup>155</sup> Bosman (G.), *Op. Cit.*, p.410.

<sup>156</sup> C'est le dieu de la terre, il est le propagateur de la maladie de la variole. Ses adeptes se réclament possesseurs de la terre et de ceux qui l'habitent.

populaire au pouvoir agasuvi »<sup>157</sup>. Bref, les prêtresses étaient bien traitées et ne faisaient l'objet d'aucun reproche ou mauvais traitement de qui que ce soit :

Les uns et les autres (Les prêtres et prêtresses) sont respectés au point qu'ils ne sont sujets à aucune punition par qui que ce soit. Les prêtresses ne sont pas responsables à leurs maris d'aucune de leurs actions, soit de désobéissance ou d'infidélité : elles sont au-dessus de tout reproche, et leurs maris sont obligés de les servir à genoux et avec le même respect que les autres femmes marquent à leurs maris<sup>158</sup>.

Elles sont respectées par tout le monde et sont privilégiées. Leurs époux leur doivent du respect et « n'osent leur commander quoi que ce soit »<sup>159</sup>. Ils n'ont pas le droit de porter la main sur elles ni de les réprimander, autrement, ils s'attireraient des malheurs et peuvent y perdre la vie. Elles bénéficient ainsi de beaucoup de privilèges et des Marchais les qualifie d'« insolentes et paresseuses ». La prêtrise accorde à Sahè une place privilégiée et importante aux femmes qui y accèdent : « Trois prêtresses, qui sont en plus grande vénération ici que les prêtres, et que l'on reconnaît ici principalement à cette marque qu'elles ne rasant jamais leur tête comme les autres femmes, mais conservent leurs cheveux ou leur laine »<sup>160</sup>.

Dans le royaume des Houéda, la religion a occupé une place importante dans la gestion du royaume. Celle-ci est basée sur plusieurs divinités dont le culte nécessite l'implication des femmes, aussi bien adeptes que prêtresses. Elles ont été aux premières loges du culte rendu aux divinités que nous avons classées en deux catégories. Indépendamment de ce rôle religieux, la gent féminine houéda s'est également affirmée dans la gestion des affaires royales.

---

<sup>157</sup> Cité par Adjivessodé (P. J.), « Recherche et application au service du développement de la société : Le roi du Danxomè, un tigre de papier », *Quatrième colloque de l'Université d'Abomey-Calavi des Sciences, Cultures et Technologies*, Abomey-Calavi du 23 au 28 septembre 2013, p.18.

<sup>158</sup> Smith (G.), *Op. Cit.*, pp. 142-143.

<sup>159</sup> Labat (J.B.), *Op. Cit.*, p.182.

<sup>160</sup> Isert (P.E.), *Op. Cit.*, pp.151-152.

## **TROISIÈME PARTIE :**

### **L'IMPLICATION DES FEMMES DANS LES AFFAIRES ROYALES**

## Chapitre V : Le rôle des femmes dans le sacre du roi

La succession au trône dans le royaume de Sahè ainsi que dans celui du Danxomè est patrilinéaire donc de père en fils. Ainsi, les individus de sexe féminin sont exclus. Cependant au Danxomè, nombreuses sont les études qui ont montré qu'une femme a régné ou régenté, les versions variant d'un auteur à un autre<sup>161</sup>. Il s'agit de Tasi Hangbé, la sœur jumelle d'Akaba qu'elle remplaça en 1708. Ce fut alors une parenthèse qui de fait tordit le cou aux "Quarante et une lois de Huegbaja<sup>162</sup>". Dans le royaume houéda de Sahè, selon nos recherches, cette parenthèse n'est jamais survenue. En clair, aucune femme n'a dirigé le royaume en tant que reine. Mais bien que n'ayant jamais régné, les femmes en tant qu'épouses et mères du roi ont toujours eu une part de responsabilité dans l'intronisation de ce dernier.

### 5.1 : Rôle des épouses royales

D'entrée de jeu, nous devons signaler que c'est le fils aîné<sup>163</sup> du monarque qui doit lui succéder, c'est-à-dire que l'héritier présomptif au trône est le fils du roi, le premier qu'il a eu après son intronisation, ceux d'avant étaient exclus. La même chose se passait au Danxomè. A Sahè, une fois que le roi a choisi son successeur, il l'éloigne du palais. Celui-ci, après sa naissance, est placé chez un particulier dans la province de Zingue, l'une des vingt-six que compte le royaume. Là, il est éduqué, élevé par les administrateurs et dignitaires dans la stricte ignorance de son sort, celui de devenir roi. Ce n'est qu'après la mort du roi régnant, son père, qu'il peut venir au palais. Il y subit des cérémonies devant le faire roi. Mais avant ces cérémonies, l'intérim était assuré par le Gogan, l'un des administrateurs de provinces. Dans ces différentes cérémonies, les femmes du roi jouaient de grands rôles.

D'abord, il urge de dire que les cérémonies d'intronisation des rois à Sahè étaient faites par le roi d'Alada ou par l'un de ses ministres. La raison selon Akinjogbin<sup>164</sup> est que le royaume d'Alada serait l'aîné des autres royaumes issus de l'aire culturelle ajatado comme Sahè, Danxomè et Hogbonu. L'autre raison qu'on pourrait évoquer est que le royaume de

---

<sup>161</sup> Parmi les auteurs ayant traité du cas de Tasi Hangbé, nous avons : Alladayè (J.C.), *Fresques danxoméennes*, Cotonou, Les Editions du Flamboyant, 2008, 120p ; Alladayè (C.J.), « Tasi Hangbé : une femme sur le trône du Danxomè », *Revue du CAMES, Nouvelle série B*, vol.012, n° 10, 2010, pp. 123-131 ; Attanasso(M.-O.), *Femmes et pouvoir politique au Bénin des origines à nos jours*, Cotonou, Imprimerie, COPEF, 2012, p.29. ; Glèlè (M.A.), *Le Danxomè. Du pouvoir aja à la nation fon*. Paris, Nubia, 1974, p.89 ; Iroko (A. F.), « Femmes et pouvoir dans le Bénin précolonial », *La croix du Bénin*, n° 891 du 22 septembre au 05 octobre 2006, p. 4. ; Zohou (A.C.), *Histoire de Tasi Hangbé*, Paris, Les Editions Cultures Croisées, 2003, pp.76-111.

<sup>162</sup> La liste complète de ces lois et leur analyse figurent dans Alladayè(J.C.), *Op., Cit.*, pp.15-40.

<sup>163</sup> Smith (G.), *Op., Cit.*, p. 160. et Labat (J.B.), *Op. Cit.*, p.51.

<sup>164</sup> Akinjogbin (L.J.), *Dahomey and its neighbours 1708-1728*, Cambridge, University Press, 1967, pp.14-17.

Sahè a été pendant longtemps sous la domination de celui d'Alada<sup>165</sup>. Et bien qu'il s'y soit soustrait, cette pratique fut toujours observée. Ainsi, les cérémonies d'intronisation du roi étaient présidées par le roi d'Alada. A Sahè, il envoyait un de ses ministres. Celui-ci est emmené dans le royaume par un des ministres du roi houéda. Arrivé à Sahè, il est logé dans des maisons se trouvant à environ deux lieues<sup>166</sup>, c'est à huit kilomètres environ de la capitale.

D'après les informations fournies par le Chevalier des Marchais au sujet de l'intronisation du roi Houffon en avril 1725, avant la venue du représentant du roi d'Alada, des sacrifices étaient faits dans le cadre du couronnement du roi. Ces sacrifices se composent d'un bœuf, d'un cheval, d'un mouton et d'une poule. Ces animaux sont égorgés et exposés sur une natte. Dix-huit femmes du roi qui appartiennent à la troisième classe sortent du sérail. Elles portent avec elles une terre cuite en forme d'un enfant qu'elles déposent à côté des animaux sans vie et retournent dans le sérail. A l'aller comme au retour, elles chantent sans cesse. Les sources orales sont muettes quant à la signification de cet acte.

En outre, lorsque le représentant du roi d'Alada est placé dans les maisons, il est nourri par le roi de Sahè. Cette tâche est assurée par les femmes du roi, celles du troisième ordre. Elles sont chargées de lui apporter de la nourriture deux fois par jour. Dans leur déplacement du sérail aux maisons où il réside, elles sont précédées des tambours, des flûtes et des valets ou gardes du roi. Ces femmes devraient s'assurer qu'il ne manque de rien afin que les cérémonies d'intronisation se déroulent bien. Il reste dans ces maisons durant quarante jours à la fin desquels le roi demande de l'emmener dans la capitale pour le sacre. Il est reçu à son entrée de la capitale par les cris de joie des femmes du roi. Le couronnement a lieu cinq jours après et est annoncé au peuple par une décharge de neuf coups de canon<sup>167</sup>. Le jour de l'intronisation, le roi sort du sérail accompagné de quarante de ses femmes. Ensuite, il s'assied sur le trône qui est placé dans la cour de couronnement se trouvant à l'intérieur du palais. Ses femmes sont assises à sa gauche<sup>168</sup>. La cérémonie se fait la nuit mais avant, il faut que le présidium reçoive l'ordre de son roi. Cet ordre n'intervient qu'après que la principale porte de la ville d'Offra, capitale du royaume d'Alada, eût été réparée par le roi à introniser. C'est une sorte de convention entre les deux royaumes. Ainsi se résume le rôle des femmes dans le sacre de leur époux au trône. La mère du roi y intervint également.

---

<sup>165</sup> Labat (J.B.), *Op. Cit.*, p.12.

<sup>166</sup> *Idem, ibidem*, p.64.

<sup>167</sup> Rousselot de Surgy (J.-P.), *Op, Cit.*, p.328.

<sup>168</sup> *Idem, ibidem, Op, Cit.*, p.65.

## 5.2 : Rôle de la reine-mère

A Sahè, la mère du roi jouit de beaucoup de privilèges. En effet, elle a sa propre cour située à l'intérieur du palais, des esclaves de son sexe pour la servir, des revenus pour son entretien et quand elle a beaucoup de crédits, elle reçoit beaucoup de présents de ceux qui ont besoin de sa protection. Mais il faut qu'elle reste célibataire. Le plan de l'intérieur du palais du roi Houffon montre deux cours, celle du roi et celle de sa mère<sup>169</sup>. Le roi accordait une place importante à sa mère. Elle bénéficie de beaucoup de privilèges si elle sait influencer son fils<sup>170</sup>. Elle est souvent sollicitée par les Houéda afin qu'elle intercède pour eux auprès du roi dans le but de la résolution de leur éventuel problème. Il ne serait pas exagéré de dire qu'elle influence les décisions de son fils et a une place beaucoup plus importante que celle des épouses de son fils. En réalité, c'est d'abord sa position de mère du roi qui lui donne ce pouvoir. Ensuite le rôle qu'elle joue lors de l'intronisation de son fils lui confère aussi ce pouvoir.

Son rôle dans le couronnement de son fils est essentiellement religieux. Il consiste en effet à apporter des offrandes au Houéda-Dangbé. Ces offrandes étaient faites à la suite d'une procession au temple du python. La dernière eut lieu le 16 avril 1725<sup>171</sup> lors de l'intronisation de Houffon. Cette procession commence à la capitale et est présidée par la reine-mère. En tête de celle-ci, se trouvent des personnes portant des armes, d'autres, des tambours et des flûtes. Celles qui sont armées sont chargées d'assurer l'ordre et la discipline et les autres jouent de la musique. Après eux suivent douze des femmes du troisième ordre, marchant deux à deux. Elles sont chargées de cauris, de l'eau-de-vie, des pièces de toile indienne et de soie que le roi envoie au serpent. Elles sont suivies du premier garde du palais du roi, de vingt trompettes, de quarante mousquetaires ayant des fusils sur l'épaule, ensuite de vingt tambours et de vingt flûtes. Douze des femmes du roi suivent, portant sur leur tête de grandes corbeilles de jonc remplies de vivres de la part du roi. Après elles, suivent trois nains du roi, viennent ensuite le grand maître des cérémonies, quarante mousquetaires, vingt tambours, vingt trompettes et vingt flûtes. Ils marchent en silence comme les autres. Douze des épouses du roi suivent, chargées des offrandes de la reine-mère. Elles sont accompagnées de trois gardes portant le trône du roi. Ils sont à leur tour suivis de trois autres nains du roi qui devancent de quelques mètres la mère du roi, parée de ses habits des grands jours. Elle est suivie de trois des épouses favorites du roi. Les musiciennes du palais suivent en trois corps : les tambours, les trompettes

---

<sup>169</sup> Bay (E.G.), *Op. Cit.*, p.79.

<sup>170</sup> Labat (J.B.), *Op. Cit.*, p.79.

<sup>171</sup> *Idem Ibidem*, p.193.

et les flûtes. Ce cortège est suivi par le grand sacrificateur ayant une canne à la main. C'est la dernière personne du cortège. Mais il a derrière lui, pour éviter que l'ordre ne soit troublé par la foule, quarante mousquetaires et d'autres personnes armées. Arrivé devant le temple, le peuple se prosterne, bat des mains, se jette de la poussière sur la tête et pousse des cris en hommage au serpent. Les femmes du roi entrent et attendent dans la première cour du temple comme la reine-mère. Celle-ci présente toutes les offrandes et les remet au grand sacrificateur. Elle ne voit pas le serpent, mais reste au seuil de la porte. Les offrandes remises, le cortège reprend le chemin en silence vers la capitale<sup>172</sup>.

Le but de cette cérémonie est la bonne marche des activités, des affaires du royaume. La reine-mère implore la divinité afin qu'elle assiste son fils dans la gestion du royaume, pour la prospérité du royaume et la durée du règne de son fils. Cette action favorise la bonne gestion du royaume dont les femmes du roi ne sont pas épargnées.

---

<sup>172</sup> Trois mois après cette procession, une autre est faite et cette fois en présence du roi qui prend la place de sa mère.

## Chapitre VI : Les reines face aux ordres et à la mort de leur époux

A l'instar des rois des sociétés précoloniales béninoises, ceux de Sahè ont plusieurs femmes. Ils sont des polygames<sup>173</sup> et leurs femmes sont celles qu'ils ont avant leur sacre, celles laissées par leur prédécesseur à l'exception de leur mère et celles qu'il prenne après leur intronisation. Le roi associe certaines d'entre elles à la gestion des affaires royales.

### 6.1 : Les reines et l'exécution des ordres du roi

A Sahè, toutes les femmes du roi sont classées en trois classes ou catégories<sup>174</sup>. La première classe est composée des plus jeunes et des plus belles du sérail. C'est la classe des favorites. Elles ont à leur tête celle qui a fait le premier enfant mâle au roi. Elle est la principale reine, en quelque sorte la mère du futur roi. La deuxième classe est constituée de celles qui ont déjà eu des enfants avec le roi mais qui, à cause de leur âge ou d'une maladie n'ont plus droit aux plaisirs avec le roi. Elles sont en quelque sorte écartées du tour de nuit des reines avec le monarque. La troisième classe comprend les femmes qui ne sont dans le sérail que pour servir le roi et les autres femmes.

Les épouses du roi sont des êtres sacrés et personne n'a le droit de les toucher ni de les dévisager sous peine de perdre sa vie. C'est un grand respect qu'a le peuple pour ces femmes et c'est ce qui justifie le choix porté par le roi sur ses épouses pour l'exécution de certaines de ses tâches. Ce sont celles de la troisième classe que le roi choisit pour exécuter ses ordres dans la capitale<sup>175</sup>. Ces derniers consistent à piller, à saccager et à brûler la maison d'un citoyen ou d'un administrateur qui aurait désobéi ou offensé le roi. En effet, lorsque le roi les envoie dans la maison à détruire, elles sont suivies du peuple. Une fois dans la maison, elles font savoir au propriétaire de la maison l'ordre du roi, lui demandent de sortir de la maison, sa famille et lui. Aussitôt, elles commencent leur travail qui consiste à piller, briser ou brûler tout ce qui se trouve dans la maison. Elles sont armées chacune d'un bâton dont elles se servent pour briser les biens de la maison. C'est une sorte de punition que le roi donne à ses sujets et les exécutrices de celle-ci sont ses femmes : « Le roi se sert quelques fois de ses femmes pour l'exécution des arrêts qu'il prononce. Il en détache trois ou quatre cents, avec ordre de piller la maison du criminel et de la détruire jusqu'aux fondements <sup>176</sup>». Cela arrive lorsque le roi

---

<sup>173</sup> Pour des détails justifiant la pratique de la polygamie à cette époque, consulter Vido (A. A.), *Loc. Cit.*, pp.75-86.

<sup>174</sup> Labat (J.B.), *Op. Cit.*, pp. 79-80.

<sup>175</sup> *Idem Ibidem*, p.96.

<sup>176</sup> Rousselot de Surgy (J.-P.), *Op. Cit.*, p.323.

condamne quelqu'un au châtement. Celui-ci n'a aucun droit de s'y opposer, d'empêcher les femmes du roi d'accomplir leurs tâches. Elles ne doivent subir aucune résistance car il est défendu de les toucher. Suivant les observations faites par Bosman, les femmes exécutant les ordres du roi sont au nombre de trois à quatre cents<sup>177</sup>. C'est une punition et en même temps une humiliation que le roi fait subir à ses sujets mais il en use rarement contre ses ministres<sup>178</sup>. Cependant, cela ne manque pas d'arriver car comme le dit Guillaume Smith : « Les femmes du roi sont exécutrices nées de ses sentences et il est assez plaisant d'en voir marcher trois ou quatre cents à la maison d'un seigneur disgracié : elles la démolissent de fond en comble et elle est rasée dans l'instant <sup>179</sup>».

Par ailleurs, il arrive aussi que le roi envoie deux à trois mille<sup>180</sup> de ses femmes saccager les plantations de ses ministres qui ne veulent pas obéir à ses injonctions. Ceux-là paient le prix de leur insubordination en ayant leurs champs saccagés et détruits.

Nous avons dit que les femmes ne rencontrent aucune résistance. Cependant, Bosman<sup>181</sup> raconte qu'elles auraient été une fois déboutées par quelqu'un dont elles devraient détruire la maison. Dès leur arrivée, ce dernier refusa de sortir de la maison et menaça de les faire disparaître si elles ne s'en allèrent pas. Ayant pris peur, elles s'enfuirent et se retournèrent. L'homme les devança et alla s'expliquer auprès du roi qui lui donna raison en le déclarant innocent de ce pourquoi sa maison devait être détruite. Cela dénote de l'existence d'une certaine forme de respect de la liberté d'expression et même de démocratie dans ce royaume. En effet, le roi n'était ni un despote, ni un tyran qui faisait ce qui lui semble bon sans considérer ni écouter ses sujets. A l'instar des rois du Danxomè, il « ne peut exercer le pouvoir de façon solitaire et donner libre cours à ses caprices et à ses coups de tête »<sup>182</sup>. C'est dire que le roi n'agissait pas par instinct.

De son côté, Sessi Pascal Yècame<sup>183</sup> attribue le rôle d'espion aux femmes du roi. Selon lui, celles-ci étaient chargées de surveiller les citoyens du royaume afin d'informer le roi du comportement de ses sujets. Cela pourrait amener le roi à prendre des décisions

---

<sup>177</sup> Bosman (G.), *Op. Cit.*, p.391. Les femmes étaient certes un certain nombre mais en réalité, elles ne sauraient être des centaines.

<sup>178</sup> Cela s'expliquait par le fait que les ministres de ce royaume jouissaient d'une certaine autorité, ils constituaient une limite, un contrepoids à la "toute-puissance" du roi. Certains voyageurs estiment que le roi aurait peur de ses ministres.

<sup>179</sup> Smith (G.), *Op. Cit.*, p.160.

<sup>180</sup> Rousselot de Surgy (J.-P.), *Op. Cit.*, p.323.

<sup>181</sup> Bosman (G.), *Op. Cit.*, p.392.

<sup>182</sup> Adjivessodé (P.J.), *Loc. Cit.*, p.10.

<sup>183</sup> Entretien réalisé le 12 Décembre 2015 à Savi Agloholi.

punitives contre eux. Cette punition, comme nous l'avons montré, pourrait consister à faire détruire leurs maisons. Il est contredit par Anatole Yècame<sup>184</sup> qui limite le rôle des femmes du roi aux activités économiques.

## 6.2 : Les reines et la mort de leur royal époux

Ce sont les reines qui servent le roi, elles sont les seules personnes à rester avec lui dans le palais et répondent à tous ses besoins. Elles s'occupent de son bien-être et ont le privilège de le voir manger<sup>185</sup>, même ses ministres en sont exclus lorsqu'il les invite au palais. Aussi, dans ses sorties annuelles en guise de promenade, le roi est accompagné de ses femmes. Elles sont très proches de lui et sont de ce fait les premières personnes à constater sa mort. L'annonce de la mort du roi à ses ministres est faite par la première favorite. Ceux-ci en gardent le secret pendant trois mois avant d'informer le peuple. La mort du roi est synonyme de la mort des lois du pays car à partir de ce jour, jour de l'annonce de la mort du roi à tous, tout cesse de fonctionner. Le peuple s'adonne sans sanction à tout acte de pillage, de vol, de tuerie, violence, bref, tout ce qu'interdisent les lois et qui doit être sanctionné. Pendant les cinq jours<sup>186</sup> que dure cette période extraordinaire, les reines doivent rester enfermées dans le sérail afin de ne pas être débauchées par un tiers.

Vu la présence des reines aux côtés de leur auguste époux et la conception de l'existence d'une vie après la mort<sup>187</sup> qu'ont les gens de ce royaume, ses femmes doivent le suivre. C'est dire que même si le roi meurt, il continuera de vivre et de régner. Cette conception a pour conséquence qu'à la mort du roi, d'autres meurent avec lui. Il faut donc que des gens le suivent afin de le servir dans le séjour des morts. Parmi ceux-là figurent indubitablement les reines, ses épouses. Cela se justifie par le fait que s'il y a une vie après la mort, le roi doit être servi par des personnes. Et celles qui de son vivant étaient les plus attachées et les plus proches de lui étaient ses femmes. Il est donc évident que ce soit elles en priorité qui l'accompagnent.

---

<sup>184</sup> Entretien réalisé le 12 Décembre 2015 à Savi Agloholi.

<sup>185</sup> Bosman (G.), *Op. Cit.*, p.383.

<sup>186</sup> Labat (J.B.), *Op. Cit.*, p.90. ; Smith (G.), *Op. Cit.*, pp. 158-159.

<sup>187</sup> Cette conception de la survivance de l'âme était également présente dans le royaume de Danxomè et de Kétou.

Le jour de l'inhumation du roi défunt est choisi par son successeur, la coutume autorise le grand sacrificateur à désigner huit des femmes du roi surtout les favorites<sup>188</sup> à accompagner leur mari dans le pays des morts. Ces femmes étaient désignées et ne devaient pas se dérober à cette tradition<sup>189</sup>. Cependant, il arrive que d'autres reines se décident volontairement à suivre leur époux. En dehors de celles-ci, certains esclaves suivent également le roi. Aussi, de son vivant le roi désigne-t-il un favori. C'est un homme qui le suit obligatoirement. C'est la première personne à laquelle on coupe la tête après la mort du roi<sup>190</sup>. Ce favori et les esclaves sont décapités et mis dans un caveau. De tous ceux qui suivent le roi, seules les reines ne sont pas décapitées. Elles sont bien habillées et on leur fait consommer un produit, un genre de poison qui les tue quelques instants après la consommation. Elles sont mises dans un caveau et ensablées.

Par contre dans le royaume du Danxomè, le Vidaho demande aux reines de prouver leur amour à leur défunt mari en acceptant de l'accompagner, c'est donc volontaire. Cependant, il arrive que le Vidaho désigne de son propre chef quelques reines lorsque les volontaires ne sont pas importantes. Le nombre atteint<sup>191</sup>, on leur fait boire un breuvage d'endormissement, après elles sont mises dans une fosse profonde<sup>192</sup>.

Que pensons-nous de ce fait historique ?

D'abord, il faut dire que cet acte peut être de nos jours qualifié comme étant contraire à la morale, "sauvage, barbare" comme le disent les Européens. Mais en réalité en se plaçant dans le contexte historique, on se rend compte que c'était officiel et justifié. Cela s'inscrivait dans la droite ligne du respect des exigences des coutumes et traditions d'Afrique. Or le respect de celles-ci en Afrique garantit le bien-être des sociétés. Aussi, en se référant à l'attachement qu'ont les gens à l'époque de la royauté à leurs coutumes, on ne saurait juger ignoble le fait de faire accompagner le roi d'autres personnes volontaires ou contraintes. D'ailleurs dans les temps anciens, personne ne s'y opposait.

En outre, ne dit-on pas qu'on se marie pour le meilleur et pour le pire ? Ainsi, en considérant que la mort est une période de difficultés, il serait normal que les femmes

---

<sup>188</sup> Labat (J.B.), *Op. Cit.*, p.92.

<sup>189</sup> Rousselot de Surgy (J.-J.), *Op. Cit.*, p.339.

<sup>190</sup> Labat (J.B.), *Op. Cit.*, p.95.

<sup>191</sup> Pierre Labarthe, qui assista aux obsèques du roi Kpingla, estima à vingt-quatre le nombre de reines l'ayant accompagné dans le séjour des morts. Cf. Labarthe (P.), *Voyage à la côte de Guinée ou description des côtes d'Afrique depuis le Cap Tagrin jusqu'au Cap de Lopez-Gonzalves*, Paris, Debray, 1803, pp. 123-125.

<sup>192</sup> Iroko (A. F.), « Quand les reines accompagnaient leurs époux dans la tombe », *La croix du Bénin*, n° 904 du 23 Mars au 05 Avril 2007, p. 4.

assistent leur bien-aimé dans ce moment, ce serait une preuve remarquable d'amour. De plus, si elles étaient des reines à leur vivant aux côtés de leur époux, il n'y aurait aucun mal qu'elles continuent de l'être après leur mort. Et pour cela, il faut qu'elles acceptent comme l'exige la tradition de mourir avec lui. Le fait que certaines épouses se décident à accompagner leur mari témoigne bien de leur adhésion à cette cérémonie. Bref, il serait erroné de juger cet acte en se plaçant dans un contexte de respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales ou avec un regard d'aujourd'hui. Ce fut un acte historique qui avait tout son sens et répondait bien à un besoin : respecter la tradition pour assurer la prospérité du royaume.

En définitive, sur le plan de la gestion des affaires royales, une parcelle de pouvoir était accordée à la gent féminine houéda. Aussi minime soit-il, leur rôle était très important aussi bien dans l'intronisation du roi que dans les cérémonies d'inhumation de ce dernier en passant par l'exécution des différents ordres et tâches qu'il leur demandait d'accomplir. En clair, les femmes, épouses et mère du roi participaient à la prospérité du royaume. On peut dire que cela allait dans le sens du respect des recommandations de l'article 16 de la Charte de Kurukan Fuga qui date de 1236 et stipule : « En plus de leurs occupations quotidiennes, les femmes doivent être associées à tous nos gouvernements »<sup>193</sup>.

---

<sup>193</sup> Djibril (T.N.), « La pensée de kurukan Fuga : Aux sources d'une pensée politique en Afrique », *Communication à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis de Guinée Conakry*, 2009, p.19.

## CONCLUSION

Au terme de notre étude, nous avons pu mettre en exergue les multiples rôles de la gent féminine dans ce royaume. Tel était notre principal objectif.

Tout au long de notre travail, nous avons montré les rôles que jouent les femmes. D'abord dans le domaine économique, elles étaient présentes dans maintes activités. Dans le commerce des esclaves, certaines femmes étaient vendues à cause de l'adultère qu'elles commettaient. D'autres par contre ont participé à l'essor de ce commerce à travers la commercialisation des divers produits. Ces femmes jouaient un rôle primordial dans les pratiques agricoles, transformaient et commercialisaient plusieurs produits. Ensuite sur le plan religieux, les adeptes étaient des jeunes filles et étaient recrutées par des prêtresses. Celles-ci jouaient d'importants rôles et étaient indispensables dans les cultes rendus aux divinités, ce qui garantissait le bien-être du roi, de ses ministres et de ses sujets. Le rôle essentiel qu'elles jouaient leur accordait un véritable statut dont elles jouissaient énormément. Enfin, en matière de gestion des affaires royales, les femmes n'ont jamais été reines régnautes ni administratrices de provinces et ceci conformément aux règles de succession. Cependant, elles n'étaient pas totalement écartées. Les femmes, épouses et mère du roi avaient participé à la gestion du royaume. Elles étaient associées aux affaires impliquant le respect de la tradition et garantissant la bonne marche des affaires du royaume. Le fonctionnement harmonieux du royaume préoccupait toutes les femmes qui ont essayé de contribuer dans maints domaines et à leur manière, à l'évolution économique, religieuse et politique de leur société. C'est ce que nous avons montré dans notre modeste étude qui naturellement comporte des insuffisances.

Ces dernières sont liées à la non-existence de certaines informations dont nous avons besoin et qui pourraient nous être utiles. Les recherches ne nous ont pas permis de connaître toutes les divinités secondaires adorées dans ce royaume avant 1727. Nous n'avons pas pu détailler l'implication des femmes dans les rites et cérémonies d'adoration des divinités et lors des cérémonies d'intronisation du roi. Aussi avons-nous été limité dans la connaissance des rôles politiques que jouaient les femmes. Enfin, il y a certains articles et mémoires que nous n'avons pas pu consulter parce que ne les ayant pas trouvés lors de nos recherches. Il s'agit des articles du Révérend Père Bertho : *Une tribu africaine : les Houéda. La royauté*; l'article de Pognon : *Le problème popo*. Il y a aussi le mémoire de maîtrise de G.R. Soglo : *Les Xwéda. De la formation du royaume de Sayi (Saxé) à la dispersion, XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle*. Ces

documents nous auraient permis de mieux développer certains aspects de notre travail. Ce que nous ferons sans doute dans nos prochaines études.

## SOURCES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

### Sources

#### a) Sources Orales

N° d'ordre	Noms et prénoms	Age	Profession et/ou fonction	Date et lieu de l'entretien
1	Adjato Théophile	66 ans	Guérisseur traditionnel	Entretien réalisé le vendredi 12 décembre 2015 à Savi Houeyiho
2	Adjovi Etienne	59 ans	Vigan de la collectivité Adjovi	Entretien réalisé le vendredi 6 février à Ouidah Tovè
3	Déguénon Agba Djidjohou	75 ans	Cultivateur	Entretien réalisé le vendredi 12 décembre 2015 à Savi Soglosramin
4	Soglo C. Félix	64 ans	Vigan de la famille Soglo	Entretien réalisé le vendredi 12 décembre 2015 à Savi Houeton
5	Yècamè Anatole	84 ans	Sous-officier des armées à la retraite	Entretien réalisé le vendredi 12 décembre 2015 à Savi Agloholi
6	Yècamè Sessi Pascal	68 ans	Instituteur à la retraite	Entretien réalisé le vendredi 12 décembre 2015 à Savi

b) Sources imprimées

- Bosman (W.), *A new and accurate description of the coast of Guinee*, London, 1705a, XIX-493p.
- Bosman (G.), *Voyage de Guinée*, Utrecht, A. Schouten, 1705b, XVI-520p.
- Chaudoin (E.), *Trois mois de captivité au Dahomey*, Paris, Librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, 1891, 409p.
- Elbée (Sieur d'), « Journal du voyage du Sieur d'Elbée, commissaire général de la marine, aux isles, dans la coste de Guynée», in Clodore (J. de), *Relation de ce qui s'est passé dans les isles et terres fermes de l'Amérique*, Paris, 1671, pp. 345-558.
- Isert (P.E.), *Voyages en Guinée et dans les îles Caraïbes, en Amérique*, Paris, Maradan, 1793, VIII-348p.
- Labarthe (P.), *Voyage à la côte de Guinée ou description des côtes d'Afrique depuis le Cap Tagrin jusqu'au Cap de Lopez-Gonzalves*, Paris, Debray, 1803, X-310p.
- Labat (J.B.), *Voyage du Chevalier Des marchais en Guinée, isles voisines et Cayenne, fait en 1725, 1726 et 1727*, Paris, Saugrin, 1730, vol. 2, 342p.
- Norris (R.), *Memoirs of the reign of Bossa Ahadee, king of Dahomy, an inland country of Guiney ; to which are added the author's journey to Abomey, the capital ; and a short account of the African slave*, London, W. Lowndes, 1789, 183p.
- Norris (R.), *Mémoire du règne de Bossa Ahadée, roi de Dahomé, Etat situé à l'intérieur de la Guinée et voyage de l'auteur à Abomé qui en est la capitale*, Paris, Gattey, 1790, 243p.
- Pruneau de Pommegorge (A. E.), *Description de la Nigritie*, Paris, Maradan, 1789, 2<sup>e</sup> éd., 1974, VIII-286p.
- Rousselot de Surgy (J.-P.), *Histoire générale des voyages*, Paris, Didot, vol.4, 1746, 648p.
- Smith (G.), *Nouveau voyage de Guinée*, Paris, Durand et Pessot, 1751, vol. 2, 328p.
- Snelgrave (G.), *Nouvelle relation de quelques endroits de Guinée et du commerce d'esclaves qu'on y fait*, Amsterdam, 1735, 348p.

## Références bibliographiques

### a) Ouvrages

- Agbo (C.), *Histoire de Ouidah du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Avignon, Les presses universelles, 1959, 507p.
- Albert (I.), *Des femmes, une terre, une nouvelle dynamique sociale au Bénin*, Paris, L'Harmattan, 1993, 264p.
- Akinjogbin (L. J.), *Dahomey and its neighbours 1708-1728*, Cambridge, University press, 1967, 233p.
- Alladayè (J.C.), *Fresques danxoméennes*, Cotonou, Les Editions du Flamboyant, 2008, 120p.
- Almeida-Topor (H. d'), *Les amazones. Une armée de femmes dans l'Afrique précoloniale*, Paris, Editions Rochevignes, 1984, 189p.
- Attanasso (M.-O.), *Femmes et pouvoir politique au Bénin des origines à nos jours*, Cotonou, Imprimerie, COPEF, 2012, 220p.
- Bay (G.E.), *Wives of the leopard, gender, politics and culture in the kingdom of Dahomey*, Charlottesville and London, University Press of virginia, 376p.
- Gayibor (N. L.), (dir), *Le peuplement du Togo : Etat actuel des connaissances historiques*, Lomé, Les Presses de l'UL, 2<sup>e</sup> éd., 2013, 181p.
- Glèlè (M.A.), *Le Danxomè. Du pouvoir aja à la nation fon*. Paris, Nubia, 1974, 282p.
- Iroko (A.F.), *La côte des Esclaves et la traite transatlantique*, Cotonou, Nouvelle presse publication, 2003, 207p.
- Ki-zerbo (J.), *A quand l'Afrique ? Entretien avec René Holenstein*, Paris, Edition de l'Aube, 2003, 197p.
- Omaïs (R.), *Le Guèlèdè, vodoun et femmes au Bénin*, Condé-Sur-Noireau, Editions Sépia, 2011, 184p.
- Pliya (J.), *Histoire. Dahomey, Afrique occidentale*, Verdun, Issy Les Moulineaux, 1975, 3<sup>e</sup> éd., 180p.
- Quenum (V.S.), *Ouidah, cité historique des Houéda*, texte inédit, 17p.
- Vido (A.A.) et Vido (C.M.), *Le Sud du Bénin vues par les Européens XVIIe-XXe siècle) : 188 citations pour une contribution à l'étude de l'histoire du Bénin*, Sarrebruck, Editions Universitaires Européennes, 2014a, 105p.

- Vido (A.A.) et Vido (C.M.), *Les femmes du Bas-Bénin vues par les Européens XVIIe-XXe siècle* : 171 citations pour une contribution à l'étude de l'histoire du Bénin, Sarrebruck, Presses Académiques Francophones, 2014b, 111p.
- Vido (A.A.) et Vido (C.M.), *Histoire des femmes du Sud-Bénin du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*, Saint-Denis, Edilivre, 2015, 201p.
- Zohou (A.C.), *Histoire de Tasi Hangbé*, Paris, Les Editions Cultures Croisées, 2003, 111p.

b) Articles et revues de périodiques

- Adjivessodé (P. J.), « Recherche et application au service du développement de la société : Le roi du Danxomè, un tigre de papier », *Quatrième colloque de l'Université d'Abomey-Calavi des Sciences, Cultures et Technologies*, Abomey-Calavi du 23 au 28 septembre 2013, 23p.
- Alladayè (C.J.), «Tasi Hangbé : une femme sur le trône du Danxomè», *Revue du CAMES, Nouvelle série B*, vol.012, n° 10, 2010, pp 123-131.
- Bathily (A.), «La traite atlantique des esclaves et ses effets économiques et sociaux en Afrique: le cas du Galam, royaume de l'hinterland sénégalais au dix-huitième siècle», *Journal of African history*, 27, 1986, pp.269-293.
- Djibril (T.N.), « La pensée de kurukan Fuga : Aux sources d'une pensée politique en Afrique », *Communication à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis de Guinée Conakry*, 2009, 44p.
- Djitrinou (D.), «Ouidah dans la traite esclavagiste : passage de la traite à l'exportation de l'huile de palme», *Les voies de la renaissance de Ouidah, Actes du précolloque tenu du 23 au 27 septembre 1985*, Caen, Kanta, 1985, pp. 83-96.
- Gavoy (M.), «Note historique sur Ouidah», *Etudes Dahoméennes*, n° XIII, 1955, pp.48-74.
- Gayibor (N.L.) «Les villes négrières de la côte des Esclaves au XVIII<sup>e</sup> siècle», Coquéry-Vidrovitch (C.) (dir.), *Processus d'urbanisation en Afrique*, Paris, L'Harmattan, T.1, 1988, pp.50-58.
- Gayibor (N.L.) «La traite négrière sur la côte occidentale des Esclaves», *Cahier des anneaux de la mémoire*, n°01, 1999, pp1-30.

- Iroko (A. F.), « Les causes secondaires de la conquête de la zone côtière par Agaja au XVIII<sup>ème</sup> siècle », *La croix du Bénin*, 19 Juillet 1991, p. 4.
- Iroko (A. F.), « Un essai d'identification des serpents entrant dans les pratiques ophiolatriques béninoises depuis la période précoloniale », *La croix du Bénin*, 19 Mai 1995, p. 6.
- Iroko (A. F.), « Femme et pouvoir dans le Bénin précolonial », *La croix du Bénin*, n° 891 du 22 Septembre au 05 Octobre 2006, p. 4.
- Iroko (A. F.), « Quand les reines accompagnaient leurs époux dans la tombe », *La croix du Bénin*, n° 904 du 23 Mars au 05 Avril 2007, p. 4.
- Karl-Augustt (E.), «Savi ou le destin pluriel d'une colonie de peuplement fon 1727-1960», *La Nation n°2575*, 2000, pp.2 et 8.
- Karl-August (E.), «Savi ou le destin pluriel d'une colonie de peuplement fon 1727-1960», *La Nation n°2576*, 2000, pp.2 et 6.
- Karl-August (E.), «Les populations du Sud-béninois (esquisse historique)», *Medeiros (Editeur) : Peuples du Golfe du Bénin (Aja-Ewé)*, Paris, karthala-CRA, 1984, pp243-268.
- Karl-August (E.), «Origines des Huéda. Problématique et essai de synthèse», *Les voies de la renaissance de Ouidah, Actes du précolloque tenu du 23 au 27 septembre 1985*, Caen, Kanta, 1985, pp. 61-79.
- Merlo (C.), «Note sur le peuplement Houeda» in François de Medeiros(Editeur) : *Peuples du Golfe du Bénin (Aja-Ewé)*, Paris, karthala-CRA, 1984, pp.67-70.
- Onibon (D. Y.), « Femmes d'affaires au Bénin : Quels contextes économiques et sociopolitiques d'émergence ? », *Annales de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines Université d'Abomey-Calavi (Bénin)*, Vol. 2, n° 18, 2012, pp.216-234.
- Tahon (M.-B.), « L'emploi des femmes en Algérie », *Revue canadienne des études africaines*, vol. 16, n° 1, 1982, pp. 43-66.
- Vido (A.A.), «Les causes liées à la pratique de la polygamie dans le Sud-Bénin au cours de la période précoloniale», *Rev. IV hist.* 2015, 25, pp.75-86.
- Vido (A.A.), « La participation des femmes du golfe du Bénin au commerce des esclaves (XVII<sup>e</sup> - XIX<sup>e</sup>) », Vido (A.A.) et Kouakou (Y.M.) (dir), *Contribution à l'histoire de l'Afrique noire d'hier à nos jours : traite négrière, civilisations, sexualité et religion*, Saint-Denis, Edilivre, 2016a, pp.29-54.

- Vido (A.A.), « Rôle des femmes du Bas-Bénin dans l'agriculture précoloniale », Vido (A.A.) et Kouakou (Y.M.) (dir), *Contribution à l'histoire économique de l'Afrique noire : de la période précoloniale à nos jours*, Saint-Denis, Edilivre, 2016b, pp.7-17.

c) Mémoires et thèses

- Agueh (H.M.T.), *Contribution à l'étude de l'histoire du royaume de Hogbonou : le rôle des femmes goun des origines à 1908*, Mémoire de Maîtrise d'Histoire, Université Nationale du Bénin, 1993, 104p.
- Codjia-Crinot (S.), *La participation des femmes à la vie politique vue à travers les partis : De la naissance de l'U.D.D. à la chute du P.D.D. (1955-1965)*, Mémoire de Maîtrise d'Histoire, Université Nationale du Bénin, 1996, 193p.
- Gayibor (N.L.), *L'aire culturelle ajatado des origines à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Thèse de doctorat d'Etat, Université de Paris I, Panthéon-Sorbonne, Vol.2, 1985, pp.459-992.
- Houenou (A.G.), *Biographie du roi Agadja*, Mémoire de Maîtrise d'Histoire, Université Nationale du Bénin, 1988, 162p.
- Iroko (A. F.), *Les cauris en Afrique Occidentale du X<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Thèse de doctorat d'Etat ès Lettres et Sciences Humaines, Centre de Recherches Africaines, Université de Paris 1, Panthéon-Sorbonne, 1987, 980p.
- Sogbossi (V.), *L'évolution économique de la région de Gléxwé du royaume xwéda de Saxè à la domination fon*, Mémoire de Maîtrise d'Histoire, Université d'Abomey-Calavi, 2011, 99p.
- Varissou (S.), *Un aspect de l'histoire rurale dans le Sud-Bénin : L'introduction du maïs et son impact dans les activités agraires du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*, Mémoire de Maîtrise d'Histoire, Université Nationale du Bénin, 1992, 114p.
- Yete (O.P.), *Contribution à l'étude de l'histoire rurale au Bénin : La culture de l'igname dans la partie méridionale du Bénin (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, Mémoire de Maîtrise d'Histoire, Université d'Abomey-Calavi, 2016, 102p.

**Liste des cartes et photos**

Carte n° 1 : Carte du royaume de Sahè d'après le Chevalier des  
Marchais..... 6

Photo n° 1 : Intérieur d'un temple de python à Ouidah..... 30

**Table des matières**

Dédicace.....	i
Remerciements.....	ii
Introduction.....	1
<b><u>Première partie</u></b> : Les femmes et l'économie dans le royaume de Sahè.....	7
Chapitre 1 : Les femmes et le commerce du bois d'ébène.....	8
1.1 La traite des esclaves à Sahè.....	8
1.2 Le rôle des femmes dans le commerce des esclaves.....	12
Chapitre 2 : Le rôle des femmes dans l'agriculture, l'artisanat et le commerce.....	15
2.1 L'agriculture et ses produits.....	15
2.2 L'artisanat et le commerce.....	20
<b><u>Deuxième partie</u></b> : Les femmes et la vie religieuse à Sahè.....	25
Chapitre 3 : Les divinités.....	26
3.1 Les divinités tutélaires.....	26
3.2 Les divinités secondaires.....	31
Chapitre 4 : La participation des femmes aux pratiques religieuses à Sahè.....	33
4.1 Le recrutement et la formation des adeptes.....	33
4.2 Les prêtresses : Leur rôle et leur statut.....	35
<b><u>Troisième partie</u></b> : L'implication des femmes dans les affaires royales.....	38
Chapitre 5 : Le rôle des femmes dans le sacre du roi.....	39

5.1 Rôle des épouses royales.....	39
5.2 Rôle de la reine-mère.....	41
Chapitre 6 : Les reines face aux ordres et à la mort du roi.....	43
6.1 Les reines et l'exécution des ordres du roi.....	43
6.2 Les reines et la mort de leur royal époux.....	45
Conclusion.....	48
Sources et références bibliographiques.....	50
Liste des cartes et photos.....	56